

**POUR**

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**CENTRE MEDICAL**

**LA SANTÉ  
N'EST PAS UNE  
MARCHANDISE**



N° 130 - Septembre 2008 - ISSN 11246-077X

**Octobre  
les syndicats aux rendez-vous**

**Santé pour tous  
aucune assurance**

# Pour protéger votre santé et plus encore

**notre différence  
ne pas faire de différence**

**Camille**  
Technicien de laboratoire

**Camille**  
Professeure des écoles

Camille et Camille n'ont pas le même âge, ni le même métier, ni la même vie, mais ils bénéficient tous les deux d'une même attention à la MGEN : Une protection santé complète tout en adaptant selon leurs moyens • Une protection santé qui les accompagne tout au long de leurs parcours personnels et professionnels • Des services conçus pour leur faciliter la vie en cas d'accident ou d'imprévu • Des actions de prévention pour préserver leur capital santé

C'est ainsi que la MGEN agit, depuis plus de 60 ans, pour offrir la meilleure protection à plus de 3 millions de personnes uniques et solidaires.

[mgen.fr](http://mgen.fr)

**MGEN**

MGEN Agence de Santé et Prévention, 100 rue de la République, 92000 Nanterre, France. MGEN Agence de Santé et Prévention, 100 rue de la République, 92000 Nanterre, France. MGEN Agence de Santé et Prévention, 100 rue de la République, 92000 Nanterre, France. MGEN Agence de Santé et Prévention, 100 rue de la République, 92000 Nanterre, France.

Revue de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire  
104, rue Romain  
Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mèl :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur  
de la publication :  
Gérard Aschieri  
Rédaction :  
Marianne Baby  
Jean-Michel Drevon,  
Émanuel Guichardaz  
Élizabeth Labaye,  
Claudie Martens,  
Jacques Mucchielli,  
Conception :  
agence Naja

Publicité :  
Com d'habitude  
publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr

MGEN p. 2  
MAE p. 11  
CNED p. 16  
CME p. 31  
GMF p. 32

Compogravure : CAG  
Impression : SIEP

Prix au numéro :  
0,40 €  
Abonnement : 4 €  
Si vous changez  
d'adresse, veuillez  
communiquer  
vos nouvelles  
coordonnées  
à votre syndicat.



## sommaire

### sociales

La formation professionnelle  
à la loupe

6

Pouvoir d'achat :  
un contexte défavorable

7

### publiques

Budget :  
programmation triennale

8

### éducatives

La rentrée de la maternelle  
à l'université

12

Les IUFM réformés

15

### c'est demain

De l'énergie  
pour le XXI<sup>e</sup> siècle

24

### culturelles

L'automne  
de la télé publique

29

## DOSSIER

### Santé pour tous : aucune assurance

Le projet de loi « patients, santé, territoires » qui sera présenté par Roselyn Bachelot au conseil des ministres du 24 septembre, s'inscrit dans un contexte de réduction des coûts. Notre dossier fait le tour de la question : financement, choix politiques, carte hospitalière, disparités régionales, transfert aux assurances complémentaires...



### Rencontre avec Laurent Cantet

Le cinéaste a obtenu la Palme d'or à Cannes pour son dernier film « entre les murs » qui sort le 24 septembre.



## édito Rentrée combative



Gérard Aschieri

Après un été marqué notamment par l'annonce de 30 000 nouvelles suppressions de postes dans la fonction publique, par l'accentuation de la crise économique et des pertes de pouvoir d'achat qui ont pesé sur la vie de tous, la rentrée a toutes les raisons d'être combative. D'autant plus que le gouvernement face aux premières mobilisations a parfois dû temporiser, parfois faire des concessions voire changer de stratégie sans pour autant renoncer à ses objectifs.

Nous avons aujourd'hui la responsabilité de faire en sorte que ces raisons de se battre se traduisent en des mobilisations d'ampleur susceptibles de faire bouger les lignes.

D'ores et déjà dans l'éducation après la décision d'une première journée nationale d'action le 11 septembre, un accord large associant syndicats, parents et mouvements pédagogiques s'est construit pour une campagne d'opinion et une manifestation nationale le 19 octobre. De même, au plan inter-professionnel, l'appel unitaire à la mobilisation le 7 octobre offre la possibilité d'une étape importante d'action rassemblant salariés du public et du privé sur les questions de salaires, d'emploi, de protection sociale et de service public.

Nous ferons tout pour concrétiser ces perspectives en ayant en tête qu'on ne pourra en rester là.

## Afghanistan

Dix soldats français ont perdu la vie en Afghanistan. Cela remet au premier plan la guerre menée dans ce pays par l'OTAN depuis bientôt six ans, qui a pour effet de renforcer les talibans, et non les affaiblir. Les bombardements dont le dernier a fait plus de quatre-vingt-dix morts, en majorité des femmes et des enfants, renforcent le rejet par la population d'une occupation étrangère brutale et meurtrière menée par la coalition américaine, dont 3 000 Français. N. Sarkozy, qui avait, dans sa campagne électorale annoncé le retrait des troupes françaises d'Afghanistan, élu, s'est contredit, en envoyant mille hommes de plus. Le collectif « Otan, Afghanistan, ni guerre, ni alliance militaire, Paix, liberté, démocratie » qui regroupe plus de 50 organisations appelle à manifester le 20 septembre à la veille du débat parlementaire sur la politique française en Afghanistan afin d'exiger le retrait des troupes.

[www.appelotanafghanistan.org](http://www.appelotanafghanistan.org)  
à Paris: manifestation au départ de la place de la République à 14h 30

> IMMIGRATION

# Des ponts, pas des murs

Denonçant le caractère essentiellement sécuritaire du traitement des flux migratoires, entraînant des milliers de morts, et les choix économiques mis en œuvre qui maintiennent le continent africain en marge du développement, le collectif d'organisations<sup>1</sup>, intitulé « *Des ponts, pas des murs* », appelle à un sommet citoyen sur les migrations, à Paris, les 17 et 18 octobre. « Pour une autre conception de l'immigration et un autre rapport entre l'Union européenne, l'Afrique et le reste du monde ». Le collectif exige « *un dialogue équitable qui assure le respect et le droit des migrants* ». Cette manifestation prendra la forme d'une conférence non gouvernementale euro-africaine sur les migrations et d'une grande marche suivie d'un concert. La France a fait du thème des migrations l'une des priorités de la présidence française de l'Union européenne. Les 13 et 14 octobre, le conseil des ministres de l'Union européenne se réunit à Paris pour adopter un « pacte européen sur l'immigration et l'asile ». Par ailleurs, après Rabat en 2006, la deuxième conférence interministérielle euro-africaine en matière de migration et développement se déroulera à Paris les 20 et 21 octobre 2008. Organiser l'immigration « en tenant compte des priorités, des besoins et des capacités d'accueil » de chaque Etat membre; lutter contre l'immigration illégale « en



© NETANGE/NAJA

assurant le retour dans leur pays d'origine des immigrés en situation irrégulière »; « renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières »; bâtir une « Europe de l'asile »; « créer un partenariat global avec les pays d'origine », la France espère convaincre ses partenaires européens de se doter d'une « vraie stratégie » de gestion des flux migratoires.

Contre une Europe qui se transforme en forteresse et met en œuvre des moyens démesurés pour empêcher l'accès à son territoire et expulser les sans-papiers, le collectif refuse la systématisation des centres de détention et de l'éloignement forcé. N'est-il pas temps que la question des migrations et du développement soit réellement pensée sous l'angle des intérêts mutuels?

JEAN-MICHEL DREVON

1. 193 organisations de 29 pays ont déjà signé l'appel, dont la FSU, CGT, CFTD... [www.despontspas-desmurs.org/](http://www.despontspas-desmurs.org/)

## METIER De l'Atlas à la classe

Fabrice Blaudin fait partie des 20 000 nouveaux enseignants qui effectueront, cette année, leurs premiers pas dans la profession en tant que titulaires. Pourtant, le parcours de ce clermontois d'origine n'a pas suivi les chemins traditionnels. Ingénieur de formation, il a travaillé pendant 3 ans comme consultant informatique, avant de parcourir l'Algérie en tant que volontaire de la solidarité internationale, pour le compte d'organisations humanitaires\*. S'il pense avoir « toujours eu envie d'enseigner, mais sans y penser sérieusement », il fera ses premières expériences de l'enseignement dans ce pays avec des adultes dans un premier temps, puis avec...des jeunes sourds! C'est à son retour en France qu'il se décide. « Je cherchais un métier à dimension humaine, avec une notion d'utilité, de service, que j'avais du mal à trouver dans le métier d'ingénieur. » Par rapport à



Fabrice Blaudin  
Enseignant

son ancienne profession, il avoue que c'est plus compliqué que ce qu'il faisait avant: « 25 élèves, c'est 25 problématiques différentes ». Et que ce travail n'est pas reconnu à sa juste valeur.

Il a été surpris aussi d'y ressentir une certaine pression: « il y en a dans les cabinets de conseil, mais dans l'enseignement, elle vient de l'environnement, elle n'est pas directe ».

Fabrice n'a cependant pas d'appréhension particulière pour cette rentrée. Nommé dans la banlieue lyonnaise, à Vaulx-en-Velin (« par choix, je l'avais demandé »), il reconnaît que « dans une semaine, ça ira mieux! ». Nul doute qu'il saura faire partager son expérience singulière à ses nouveaux élèves.

Emmanuel Guichardaz

\*Fabrice Blaudin de Thé a relaté son expérience dans « *L'Étoile algérienne* », éditions Persée.

&gt; 7 OCTOBRE

# Le 7 octobre dans la rue

Le 7 Octobre, la CSI (confédération syndicale internationale) mobilise partout dans le monde sur « le travail décent ». En France, six organisations mettent tout en œuvre pour favoriser l'implication d'un maximum de salariés dans tout le pays.



La moitié de la main-d'œuvre dans le monde gagne moins de 2 dollars par jour. 12,3 millions d'hommes et de femmes travaillent dans des conditions d'esclavage. 200 millions d'enfants âgés de moins de 15 ans travaillent au lieu d'aller à l'école. 2,2 millions de personnes meurent chaque année d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Dans les pays développés et en développement de plus en plus de personnes - principalement des femmes - sont contraintes de gagner leur vie dans la dénommée économie informelle, sans aucune protection sociale ni droits et en acceptant des emplois précaires. Entre-temps, les en-

treprises recourent à la menace de sous-traitance en vue de réduire les salaires et de bafouer les droits à la négociation collective et de grève. Les syndicalistes qui luttent contre ces tendances sont licenciés, menacés, emprisonnés, voire assassinés.

Pour la France, les 5 confédérations ont décidé d'organiser le 7 octobre à Paris, en face du parvis « des droits de l'homme », de 17 heures à 20 heures un concert avec plusieurs artistes engagés et des témoignages de syndicalistes français européens et internationaux.

Six organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA), réunies le 4 septembre 2008, ont décidé de « mettre en œuvre tous les moyens de parvenir à des mobilisations d'ampleur, dans tout le pays, à l'occasion de cette journée syndicale mondiale pour le travail décent, organisée par la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Elles travaillent à la formalisation d'un appel unitaire en vue de favoriser l'implication dans cette journée du plus grand nombre de salariés. »

JEAN-MICHEL DREVON

Après Athènes en 2006, c'est à Malmö que se tiendra le forum social européen du 17 au 21 septembre.

Depuis des années, la FSU et ses syndicats sont présents, comme de très nombreux autres groupes et mouvements déterminés à construire une autre Europe « centrée sur l'être humain ». Une Europe plus solidaire, plus démocratique, plus sociale, où les services publics doivent être défendus et développés.

Suite aux travaux menés dans les différents réseaux, la FSU participera à de nombreux séminaires (Éducation, Services publics, Droits de l'homme...).

Le travail mené auprès d'associations de défense de sans-papiers comme RESF fera l'objet d'échanges dans le réseau Migration.

« Approfondir leur réflexion, s'engager dans des débats d'idées, formuler des propositions, partager leurs expériences librement et s'associer en vue d'actions concrètes » précise le site du FSE. Toutes ces réflexions alimenteront la préparation du forum mondial de Belem (Brésil) en 2009.

## Edvige et Christina, les sœurs jumelles du fichage

Dans le cadre de la réforme des services de la direction centrale de la sécurité publique, le Ministère de l'intérieur met en place des fichiers au contenu inacceptable. Le fichier EDVIGE (pour lequel il avait envisagé de se dispenser de la publication du décret de création au Journal officiel), institue le fichage systématique et généralisé, dès l'âge de 13 ans, par la police des délinquants hypothétiques et des militants syndicaux, politiques, associatifs et religieux, et ouvre la voie au recueil de données relatives aux origines ethniques, à la santé et à la vie sexuelle des personnes. EDVIGE (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale) n'apporte aucune garantie quant aux activités de vérification, de mise à jour et d'effacement des informations enregistrées, ni sur les niveaux de sécurité technique et sur l'existence d'un dispositif de traçabilité qui permettrait de vérifier les conditions d'accès aux données figurant dans le fichier.

CRISTINA (Centralisation du Renseignement Intérieur pour la Sécurité du Territoire et les Intérêts Nationaux), autre fichier comportant les mêmes risques, vient d'être avalisé, là encore malgré les réserves émises par la CNIL et les protestations de nombreuses organisations.

Un collectif, dont la FSU fait partie s'est constitué pour obtenir l'abandon du fichier EDVIGE. Une pétition signable en ligne, a déjà recueilli 86 181 signatures individuelles et 688 signatures d'organisations, collectifs, partis et syndicats. Plusieurs organisations syndicales\* ont décidé de formuler un recours en Conseil d'État. (<http://nonaedvige.ras.eu.org>)

\*CGT, CFDT, SOLIDAIRES, FSU, SM, SAF, et associations LDH, AIDES, L'autre Cercle, Le Collectif contre l'homophobie, Inter LGBT.

# La formation professionnelle à la loupe

Le 4 février, le gouvernement chargeait Pierre Ferracci, d'une mission sur la réforme de la formation professionnelle.

Un groupe dit « multipartite », rassemblant des représentants de l'Etat, des régions, des employeurs et des organisations syndicales s'est ainsi réuni de mars à juin, pour déboucher sur la remise d'un rapport au gouvernement le 10 juillet dernier.

Le système de formation professionnelle en France est jugé complexe et, à bien des égards, opaque. L'estimation même des sommes en jeu (26 milliards d'euros), fait débat. Surtout, un grand nombre de salariés ont difficilement accès à la formation : salariés des petites et moyennes entreprises, ou peu qualifiés, jeunes sortis sans qualification du système éducatif...

La formation professionnelle des adultes concerne, par définition, les personnes déjà dans l'emploi, ou en recherche d'emploi. Elle vise à leur permettre de s'adapter aux évolutions techniques, d'améliorer leur qualifi-



© CADÉUNAJA

cation professionnelle et de favoriser leur promotion sociale et professionnelle.

Le financement de ce secteur est principalement assuré par l'Etat, les entreprises et les régions. Les entreprises doivent ainsi contribuer sur la base de la masse salariale, en fonction de leur taille (de 0,55 % à 1,6 % des salaires bruts), par le biais d'un Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA). Les entreprises de plus de 10 salariés peu-

vent choisir de former directement leurs salariés.

Pour le salarié, le départ en formation peut s'effectuer soit dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, soit dans le cadre du droit individuel à la formation (CIF, bilan de compétence...) La FSU, qui a été auditionnée par le groupe de travail à l'idée, reprise dans le rapport, que la formation professionnelle continue n'a pas à pallier les carences de la formation initiale. Cette dernière doit bénéficier de vrais moyens pour lutter contre l'échec scolaire et porter les jeunes au niveau du baccalauréat par des voies diversifiées.

La FSU propose la création d'un service public de la Formation Professionnelle, s'appuyant sur le service public de l'emploi, sur le service public d'éducation, sur l'offre publique de formation existante (GRETA, AFPA...), et un rapprochement négocié avec les filières de formation des CCI et l'intégration des formateurs privés qui le souhaiteraient.

Le rapport, fruit de multiples compromis, n'apporte cependant pas de réponse convaincante à la question déterminante du pilotage du système de formation professionnelle.

Une nouvelle phase s'ouvre maintenant, avec les négociations entre les partenaires sociaux, et la concertation entre l'Etat et les Régions. Un projet de loi devrait ainsi aboutir à la fin de l'année.

EMMANUEL GUICHARDAZ

## Marie-Laure Meyer : « Garantir une première qualification professionnelle »

**La réforme veut « clarifier les compétences entre les différents acteurs ». Êtes-vous satisfaite sur ce point?**

Les échanges que nous avons eu au sein du groupe multipartite ont permis de clarifier un certain nombre de points, mais le rapport en lui-même reste en-deçà de ce qu'il faudrait faire.

**Quel est l'enjeu essentiel de la réforme?**

L'enjeu est surtout de garantir à tous les citoyens d'avoir une première qualification professionnelle, et de pouvoir évoluer, c'est-à-dire offrir une

deuxième formation professionnelle qualifiante au cours de la carrière.

**Quel est le rôle des régions dans le dispositif?**

80 % des mobilités professionnelles ont lieu à l'échelon intra-régional : ce niveau-là est donc pertinent pour la mise en œuvre de la formation professionnelle, en cohérence avec l'Etat, garant du droit et de la qualité, et avec les stratégies économiques. Le niveau régional permet de s'assurer que chacun a bien effectivement accès à ces droits. Or actuelle-



Marie-Laure Meyer est conseillère régionale d'Ile-de-France, membre du groupe multipartite au titre des régions.

ment, 80 % du budget de la formation professionnelle est absorbé par seulement 20 % des salariés.

# Le prix d'une politique



Avec un PIB en recul de 0,3 % au 2<sup>e</sup> trimestre, et un pouvoir d'achat restreint dû à la faiblesse des salaires et des pensions, la croissance est bel et bien en berne. Les Français se serrent la ceinture et la baisse de la consommation est patente dans un contexte d'inflation autour de 3,6 %, malgré les annonces sur une rentrée « pas chère ». Niant la gravité de la situation économique, le gouvernement n'envisage pas de plan de relance et entend persister dans sa politique, notamment la loi de juillet 2007 en faveur du Travail, de l'Emploi, et du Pouvoir d'Achat, dont l'échec est visible et dont les effets sont désastreux pour la dépense publique et la sécurité sociale.

Les heures supplémentaires défiscalisées n'ont été utilisées que par un tiers des entreprises, souvent au détriment des créations d'emplois ; le chômage repart d'ailleurs à la hausse depuis deux mois. Et dans ce contexte, la loi sur « l'offre raisonnable d'emploi » va imposer aux chômeurs une réduction progressive de leurs

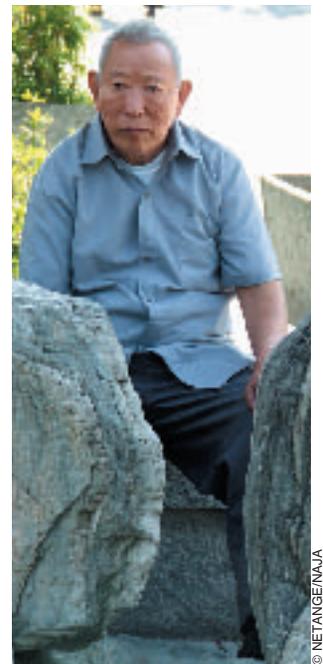
pretensions salariales et de lieu de travail ! La négociation de la nouvelle convention d'assurance chômage 2009-2011, devrait fixer le niveau des cotisations et des allocations chômage. Objectif : forcer à la reprise du travail, quel qu'il soit, en baissant substantiellement les indemnités. Le gouvernement devrait également présenter un projet de loi « en faveur des revenus du travail » pour promouvoir l'intéressement dans les entreprises, au lieu de les inciter à augmenter les salaires ! Et la seule proposition concrète face à la hausse du coût des transports, une aide directe financée par l'employeur, est balayée par le Medef qui refuse même d'en discuter...

Et c'est toujours dans des logiques d'économies au détriment des malades que se prépare le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Un contexte qui appelle donc à la mobilisation : salaires, emploi, protection sociale : les enjeux en valent la peine !

ÉLIZABETH LABAYE

L'augmentation annuelle des pensions est très en-deçà des 3,6 % d'inflation annoncée par l'INSEE : elle ne peut satisfaire les retraités, pas plus que les premières annonces sur le budget 2009 qui traitera entre autres des pensions ou celles sur l'assurance-maladie, la dépendance.

La section fédérale des retraités de la FSU appelle en conséquence tous les retraités à manifester le 16 octobre avec l'ensemble des organisations syndicales de retraités et la FGR-FP pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat.



## L'Assemblée examinera le RSA en septembre

*Le projet de loi sur le RSA (revenu de solidarité active) remplacera le RMI et l'API et devrait permettre le cumul d'une allocation et d'un faible revenu du travail, pour inciter à la reprise du travail. Si la FSU souscrit pleinement à l'idée que l'on doit pouvoir vivre des revenus de son travail, le RSA, tel qu'il se dessine est une fausse bonne idée, car il part du principe que les gens ne veulent pas travailler, qu'il faut les y inciter. De plus, il y a risque de multiplication d'emplois à temps très partiel, très faiblement rémunérés (effet d'aubaine pour les employeurs, puisque l'entreprise est dispensée de sa responsabilité de fournir un travail*

*et un salaire décent!). Enfin, son financement est nettement insuffisant : Nicolas Sarkozy, sensible à une opinion publique très critique a fait sensation en proposant de taxer le capital et le patrimoine : cette taxation de 1 % évitera le redéploiement prévu de la prime sur l'emploi, si elle est finalement votée. Mais rappelons que le plus efficace est d'abord de revenir sur les mesures scandaleuses de l'an dernier en faveur des plus riches (bouclier fiscal)! Et que Martin Hirsch avait chiffré les besoins à au moins 3 milliards d'euros, et jusqu'à 8 milliards si les jeunes étaient inclus, ce qui n'est pas le cas.*

## Privatisation de la poste : dossier brûlant

Que signifie l'ouverture annoncée du capital de La Poste décidée par le gouvernement ? Le président de La Poste, Jean-Paul Bailly, a confirmé jeudi 28 août que l'établissement public pourrait devenir une société anonyme dès janvier 2010 avec ouverture de son capital un an plus tard. La défense du service public le plus ancien du pays provoque la mobilisation des postiers dont les syndicats dénoncent « la privatisation rampante ». La pétition « Touche pas à ma poste » de la CGT comptabilise près de 80 000 signatures en 2 mois tandis qu'une autre pétition initiée par Sud-PTT atteint les 10 000. De plus en plus, l'idée d'un référendum d'initiative populaire fait son chemin. Une journée nationale d'action unitaire est annoncée. La libéralisation totale du courrier est prévue pour 2011. Les autres postes européennes sont déjà devenues des sociétés commerciales, cotées en bourse. Cela signifie aussi la fin du service public et de ses missions (service postal universel, accessibilité bancaire, acheminement de la presse et participation à l'aménagement du territoire par un maillage serré). À France Télécom, l'engagement de l'État à rester actionnaire principal en 1996, n'a pas empêché le privé de détenir aujourd'hui 2/3 du capital.



© NETANGENAJA

> LOI DE FINANCE

# Budget : programmation triennale

Le Gouvernement a présenté, pour la première fois, une programmation des dépenses de l'État sur trois ans. Constitutionnellement le projet de loi de finances 2009, doit être déposé le mardi 7 octobre 2008.



© NETANGENAJA

L'Assemblée nationale examinera la loi de finance à la fin septembre.

Sous-estimant le ralentissement déjà effectif de la croissance et la flambée de l'inflation, le Gouvernement « a bien pour objectif de rétablir l'équilibre global d'ici à 2012, et dès 2011 pour la Sécurité sociale », a assuré Eric Woerth le 9 juillet devant les commissions des Finances et des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. Après un déficit public (État, Sécurité sociale et collectivités locales) à 2,7 % du PIB fin 2007, le Gouvernement s'est engagé auprès de ses partenaires européens à le ramener à 2,5 % du PIB fin 2008 et à 2,0 % en 2009. Les faits et chiffres étant têtus, les 3 milliards d'euros déjà prévus en pertes de recettes fiscales seront dépassés et les objectifs aussi.

La progression des dépenses de l'État sera limitée à l'inflation (« zéro volume ») sur les trois années de la programmation, dit le ministre. Mais il minimise aussitôt l'inflation puisqu'il prévoit une évolution en valeur de 2 % en 2009, puis de 1,75 % en 2010 et 2011. C'est donc à une baisse qu'il faut s'attendre. Pire, comme il le reconnaît, cette « maîtrise des dépenses » se heurte à trois obstacles. Un périmètre élargi, qui intègre les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne ainsi que les affectations de recettes à des

opérateurs. Une chasse aux sous-estimations budgétaires et surtout une augmentation des « dépenses héritées du passé » : il s'agit là des pensions (augmentation des départs) et du service de la dette (hausse des taux). Ces deux postes absorberont 70 % de la hausse prévue du budget ! C'est dire qu'en réalité la baisse va être violente pour les budgets de fonctionnement et de personnels.

### 30 600 postes supprimés

On connaît la solution : réduire la masse salariale. Le budget intègre les mesures salariales décidées par le gouvernement contre l'avis de l'ensemble des fédérations de fonctionnaires : Hausses du point d'indice largement inférieures à l'inflation. Et après les 22 900 postes supprimés en 2008 ce seront 30 627 fonctionnaires qui ne seraient pas remplacés en 2009. Tout cela, prétend-il, sans aucune dégradation du service grâce à la RGPP ! Ce n'est pas ce qu'en pense une majorité de Français (sondage IFOP juillet 2008) qui, à 80 % est convaincue que la finalité de la Révision Générale des Politiques Publiques est de réaliser des économies budgétaires et non d'améliorer le service public rendu aux usagers.

JEAN-MICHEL DREVON

# Négociation triennale avortée



Le gouvernement a ignoré l'exigence des organisations syndicales de revaloriser le point d'indice commun à tous les fonctionnaires dès 2008.

© NETANGENAJA

La « négociation triennale » qui devait examiner les mesures projetées dans le cadre du projet de loi de finances pluri annuel de 2009 à 2011 s'est tenue début juillet, elle a constitué selon la FSU, une caricature de négociation. Le gouvernement a en effet ignoré systématiquement l'exigence unanime des organisations syndicales de revaloriser le point d'indice commun à tous les fonctionnaires dès 2008 et a refusé de discuter sur 2008 alors que l'inflation est supérieure au niveau anticipé (3,6 et non 1,6 %); le point d'indice ne progressera en niveau sur l'année que de 0,8 % (0,5 % en mars et 0,3 % en octobre). Pour les années 2009 à 2011, les propositions ministérielles entérinent en fait une baisse générale du pouvoir d'achat dans la fonction publique, le point d'indice sera en effet revalorisé de 0,5 % chaque 1<sup>er</sup> juillet, sans tenir compte de l'inflation. La Gipa (voir ci - contre) sera totalement appliquée en 2009, après examen de chaque situation, et les « mesurées » pour la catégorie C annoncées en février ont été avancées au 1<sup>er</sup> juillet. Les propositions du ministre déboucheraient sur une individualisation accrue des rémunérations remettant en cause l'existence de carrières et les garanties collectives des fonctionnaires en matière de rémunérations (en augmentant très peu le point d'indice, il laisse la place pour des augmentations « au mérite »).

Dans ces conditions, la FSU avec les autres organisations lui a demandé de mettre fin à la séance et d'ouvrir une vraie négociation sur tous les éléments constitutifs de la rémunération avec des propositions gouvernementales susceptibles d'assurer le maintien et l'amélioration du pouvoir d'achat de tous.

ELIZABETH LABAYE

Les négociations sur les conditions de travail dans la Fonction Publique se sont ouvertes en Juillet. Sur ces questions, la fonction publique est loin d'être exemplaire. La FSU a souhaité que le gouvernement élargisse son approche, au-delà du repérage indispensable des questions de santé (stress, troubles musculo-squelettiques...) et de leur prévention ainsi que du rôle des CHS. Le ministre a accepté d'intégrer la question de l'organisation du travail et celle de la pénibilité, mais sans préciser les modalités. Il a ajouté l'emploi des seniors en mêlant aménagement des conditions de travail pour ces derniers et transposition des choix gouvernementaux en matière de surcote ou de cumul emploi-retraite ! Il a répondu positivement à la demande de la FSU de débattre du dispositif de Cessation Progressive d'Activité. La FSU a dit s'engager dans une logique de négociation, et jugera en fonction des améliorations de la situation des personnels et des moyens mis en œuvre. Les groupes de travail débutent fin Septembre.

## Le piège de la GIPA

Les personnels dont l'administration estime qu'ils ont perdu du pouvoir d'achat en 2007 en référence au traitement de décembre 2003 recevront dans l'automne une indemnité appelée « garantie individuelle de pouvoir d'achat » (décret 2008-539). Son montant brut est déterminé en fonction de l'indice net détenu en décembre 2003 et de celui de décembre 2007. Sont concernés tous ceux qui n'ont pas changé d'échelon sur cette période; ainsi une infirmière à l'indice 533 percevra 837 €, un professeur à l'indice 658 (11<sup>e</sup> échelon certifiés, PE, PLP, P-EPS, CPE ou CO-Psy) 1044 €. Mais certains agents de catégorie C dont le changement d'échelon n'a pas suffi à maintenir le pouvoir

d'achat, percevront la GIPA: un agent de catégorie C, échelle 4, indice 315 en 2003, 324 en 2007 percevra 42,20 €. Un logiciel de calcul est accessible sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

Déterminée sur le traitement indiciaire, l'indemnité ne sera pas versée à ceux dont le changement d'indice réduit une indemnité (cas d'instituteurs devenus PE).

La FSU n'a signé aucun volet de l'accord minoritaire de février 2008. L'indexation des traitements sur les prix depuis décembre 2003 aurait apporté en 2007 un supplément supérieur de 11 % à la GIPA. La GIPA, qui laisse le traitement évoluer moins vite que l'inflation, est donc un élément d'une politique de dégradation des rémunérations.

# La RGPP s'attaque au terrain

Une circulaire du Premier Ministre concernant « l'organisation de l'administration départementale de l'État » a été publiée le 7 juillet 2008. Il s'agit de fixer le cadre de la partie « État local » de la RGPP. Là comme ailleurs le calendrier est serré et le dialogue social réduit à une information.

Pour atteindre ses objectifs de suppressions d'emplois et de réduction des coûts, le gouvernement compte beaucoup sur une réorganisation des services publics de proximité. La mutualisation des ressources et des personnels nécessite des regroupements fonctionnels qui se traduiront par une réduction, voire destruction des missions.

Les préfets de région sont renforcés dans leur rôle de véritables chefs de gouvernement. Il a autorité sur les préfets de départements, sur les directions régionales, sur les agences nationales. Le SGAR (secrétariat général de l'administration régionale) voit ses compétences « étendues » à la mutualisation et à la gestion des RH et des moyens de fonctionnement. Huit directions régionales sont créées. C'est le cas des DIRECTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi qui seront chargée du « contrôle » des entreprises en mélangeant l'économique et industriel, la protection du consommateur et celle des salariés. Quand on sait l'absence totale de cadre de dialogue social et démocratique au niveau régional - la France n'étant pas un État fédéral le préfet n'a aucun compte à rendre au conseil régional - on ne peut qu'être inquiet.

Mais l'essentiel du sale boulot se fera au niveau inférieur, les départements. C'est là que la fusion des services, avec la perte de savoirs faire, d'expertises, de personnels qualifiés que cela induira va se faire. À côté de l'Inspection d'Académie et de la direction départementale des finances publiques, deux (ou 3) nouvelles directions directement placées sous l'autorité du préfet sont créées. La direction des territoires regroupera, pour l'essentiel, les services de l'ancienne DDE et DDA. De nombreuses missions disparaissent au profit du privé (ingénierie, architecture...). L'examen du permis de conduire



Un 4 pages de l'appel « le service public est notre richesse » a été tiré à 500 000 exemplaires pour mener une campagne au plus près du terrain.

semble promis à un « opérateur », quant au permis de construire on contrôlera a posteriori, cessons d'être « méfiant » ! La direction de la population et de la cohésion sociale regroupera les dépouilles de services démantelés et des « petits » services, ainsi le Droit des Femmes, Jeunesse et Sports, les services vétérinaires.

Une direction de la cohésion sociale ne sera créée qu'en fonction des besoins...

La mise en place doit se faire en 2009. Les préfets de région doivent envoyer pour le 28 novembre. leurs propositions de réorganisation après avoir consulté les organisations syndicales !

JEAN-MICHEL DREVON

## Un sondage défavorable à la RGPP

Cette mise en place de l'État local pose toutes les questions, aussi, d'aménagement du territoire. On le voit avec la carte judiciaire, celle des hôpitaux et de l'armée. Or l'opinion publique vient, enfin, de réaliser tout ce qu'elle avait à perdre. Selon un sondage IFOP de juillet la RGPP est à 80 % perçue comme ayant pour objectif de réaliser des économies budgétaires. Seuls 19 % croient à une finalité d'amélioration de l'offre de services publics à destination des

usagers. Et ce de façon homogène dans toutes les catégories socio-démographiques et politiques. 53 % des personnes interrogées jugent nécessaires de garder des services publics à proximité des usagers sur l'ensemble du territoire quitte à augmenter les impôts. C'est un changement profond car dans tous les sondages précédents près de 90 % des sondés estimaient que l'on pouvait faire mieux sans augmenter les impôts voire en les baissant !



Ce qu'il y a de merveilleux avec les enfants,  
c'est qu'ils sont toujours  
studieux, calmes et sages comme des images.

Studieux par moment, agités à d'autres, étourdis parfois, la MAE connaît bien les enfants et les risques auxquels ils peuvent être exposés. En tant que spécialiste, la MAE inclut dans toutes ses protections des garanties solides et adaptées, même si l'enfant se blesse seul ou si aucun responsable n'est identifié. C'est le cas dans 8 accidents sur 10.

L'équation est alors simple : pas de responsable, pas d'assurance ; les parents peuvent alors mettre en cause l'encadrement de l'élève. Pour éviter les conflits et apporter aux enseignants la sérénité dans leur pratique pédagogique, la MAE saura toujours trouver les meilleures solutions.

Au-delà de la prise en charge de l'accident quand il arrive, la MAE se fixe aussi pour objectif de tout mettre en œuvre pour l'éviter. Ainsi, la MAE développe un large choix d'outils pédagogiques permettant d'enrichir les échanges avec les élèves sur des thèmes importants : vie quotidienne, citoyenneté, circulation, santé... Ils peuvent être directement réservés sur [www.infos-enseignants.org](http://www.infos-enseignants.org).

**assurances scolaire et extra-scolaire**

Parce qu'un enfant ne reste jamais immobile très longtemps.



Qui aime bien, protège bien.

# La rentrée, de la maternel

> ACTION

## À Paris le 19 octobre

La mise en œuvre du choix politique de « moins d'école, moins d'enseignants, moins d'heures de cours » est une immense régression, le renoncement à un service public d'éducation plus démocratique, au service de la réussite de tous. C'est le projet d'une école du strict minimum.

Après les fortes mobilisations de l'an passé qui, sans bloquer les réformes, ont obligé à quelques reculs et temporisations, la FSU a renouvelé son appel aux personnels de l'éducation à se réunir dès la rentrée pour examiner la situation et enclencher des actions. Les jeudis de l'éducation, rendez-vous hebdomadaires, doivent permettre localement de mener une campagne d'opinion avec et auprès des usagers, dont les parents.

Des appels de chercheurs et de personnalités contribuent à alimenter le débat et les mobilisations.

Plusieurs réunions unitaires rassemblant syndicats des personnels et des élèves, FCPE et mouvements pédagogiques ont permis de faire le constat d'un large accord sur la situation et d'appeler à une journée nationale d'action le 11 septembre.

Le 3 septembre, neuf organisations (FSU, UNSA, SGEN-CFDT, FERC-CGT, FAEN, FCPE, UNEF, UNL, CRAP) ont lancé un cri d'alerte: « Ces dizaines de milliers de suppressions vont détériorer sur le long terme le service public d'Éducation. Couplées à des projets gouvernementaux aux logiques inquiétantes comme l'abandon de la carte scolaire, elles portent tous les ingrédients pour que s'installe en France une école à deux vitesses, alors même que les injustices et les difficultés minent notre société.

Quelle place veut-on donner à l'École, quelle place veut-on donner à l'Éducation dans notre pays? Nous n'acceptons pas que la société découvre a posteriori qu'on aurait répondu à sa place, en catimini, à cette question fondamentale!

Alors, mobilisons-nous ensemble, débattons, parlons, proposons, inter-

pellons l'opinion, agissons sans attendre! Rassemblons-nous tous dans une grande manifestation nationale le dimanche ... à Paris! »



© CADIEUNAJA

> PREMIER DEGRÉ

## Appel au système D

Débrouillez-vous! C'est le message du ministre aux enseignants des écoles. Car, menée à marche forcée, la réforme du primaire s'applique dès cette rentrée en dépit des multiples objections qu'elle soulève. Première mesure, la suppression du samedi matin se traduit par la suppression de 2 heures de classe hebdomadaires pour tous les élèves et en contrepartie la mise en place d'aides aux élèves en difficulté. Les dimensions pédagogiques et matérielles n'ayant pas été anticipées sur le fond, la situation est souvent confuse. Les consignes sont disparates, les réalités locales diverses. Les écoles doivent résoudre des équations compliquées, sans être convaincues de l'efficacité du dispositif, profondément inégalitaire puisque les écoles les plus touchées par la difficulté scolaire n'auront aucun moyen supplémentaire. Dispositif inquiétant aussi car ignorant les dispositifs existants (les RASED), et la nécessité de gérer les difficultés au cœur même du temps scolaire.

Autre mesure: les programmes 2008. Rédigés sans consultation de la profession ni des chercheurs, ils sont porteurs

d'une conception très mécaniste des apprentissages, mais aussi plus lourds malgré la diminution horaire. Le recentrage affirmé sur les fondamentaux est mensonger: sans bénéficier de plus d'heures de maths et de français, les élèves devront affronter plus tôt certaines notions difficiles. Les autres disciplines voient leur horaire amputé de 2 heures sans allègement des contenus... quadrature impossible qui va à l'encontre de la prise en compte des élèves, surtout des plus fragiles. S'appliquera également cette année la loi sur le droit d'accueil, votée pendant l'été. Les suppressions de postes alors que l'école connaît une hausse démographique amèneront une hausse des effectifs, et une dégradation des remplacements. En aucun cas, le discours du ministre sur l'adéquation du nombre d'enseignants aux variations démographiques n'est crédible... Quant aux annonces concernant la formation des enseignants, outre la disparition de toute formation professionnelle, elles sont inquiétantes tant pour les décharges de directeurs que pour la formation continue.

MARIANNE BABY

# le à l'université



© TREVIERS/NAJA

> SUPÉRIEUR

## Plan campus

L'année universitaire s'est achevée par une mobilisation importante de la communauté scientifique qui a fait reculer le gouvernement dans son projet brutal de démantèlement du CNRS. Cette dynamique unitaire s'enracinait sur le continuum d'actions contre la loi LRU comme sur les bons scores des candidats SNESUP présentés dans les universités. Le gouvernement, bien que freiné sur certains fronts, continue néanmoins sa politique voire l'aggrave : des suppressions d'emplois inédites (environ 1000 dans le supérieur et la recherche annoncées au budget 2009), le plan campus et ses avatars qui visent à concentrer les financements de l'État sur un petit nombre d'établissements, de formations et de collègues. Le ridicule classement de Shanghai est utilisé avec mauvaise foi pour justifier cette politique. Le ministère organise aussi un pilotage étroit des thématiques de recherche, en liaison avec les menaces sur le CNRS et le contrôle technocratique des universités. Par ce biais il détourne les fonds publics vers quelques projets, quelques sites et opérations économiques qui, comme le crédit impôt recherche (encore augmenté dans le projet de budget 2009) se substituent aux investissements industriels privés. Le MEDEF reconnaît d'ailleurs la frilosité des entreprises à « jouer le jeu » des pôles de compétitivité.

Les obligations statutaires de service des universitaires, les principes de rémunération, sont menacés par la volonté du ministère de passer vite à la mise en œuvre de recommandations du rapport Schwartz : alourdissement de la présence horaire, critères d'évaluation dérisoires, primes. La recomposition du CNESER malgré l'opposition des organisations syndicales et son rejet par le CNESER actuel le 21 juillet témoignent d'une logique de passage en force.

Le SNESUP met en débat des actions solidaires continues conduisant les universitaires début octobre à une grève administrative généralisée et, s'il le faut, à une grève de toutes les activités par la suite.

> SECOND DEGRÉ

## Des conditions de travail dégradées

Les conditions de cette rentrée dans les lycées et collèges sont la conséquence concrète des choix budgétaires du gouvernement. Sur les 11 500 postes supprimés dans l'Education pour la rentrée 2008 plus de 8 000 l'ont été dans le seul second degré. Cela se traduit par des fermetures d'options, des élèves plus nombreux dans les classes, l'arrêt de dispositifs de soutien ou d'aide aux élèves en difficulté dans de nombreux établissements et leur renvoi à l'extérieur du temps scolaire. Pour les enseignants, c'est le recours massif aux heures supplémentaires, la multiplication des affectations sur plusieurs établissements, la mise au chômage de nombreux non titulaires. À cela ajoutons les suppressions d'emplois du côté administratif avec ses conséquences en terme de charge de travail pour les gestionnaires et les difficultés générées pour les usagers.

En résumé, ce sont bien les conditions de travail des élèves comme des personnels qui sont dégradées. Dans la continuité de la bataille menée l'an dernier contre le budget 2008, le SNES appelle au refus collectif des heures supplémentaires, à se saisir des jeudis de l'éducation pour faire apparaître les véritables besoins des établissements et porter le débat public, avec les parents et les lycéens, sur la politique éducative au moment où se prépare le budget 2009. Les annonces pour 2009 prévoient en effet encore 13 500 emplois en moins ! Face à ces suppressions, le ministère est tenté dans le second degré d'agir sur deux leviers : la diminution des horaires des collégiens et lycéens, et l'augmentation du temps de travail des enseignants par l'élargissement de leurs missions au-delà de l'enseignement. Dans ce cadre, les discussions qui s'ouvrent

sur la réforme des voies générales et technologiques du lycée en lien avec celle déjà engagée de la voie professionnelle et celles à venir sur le métier enseignant seront déterminantes pour l'avenir.



© POOLERY/NAJA

CLAUDIE MARTENS

JEAN FABBRI

## Parlons-en



© MUCCHIELLI/NAJA

La réforme des lycées, est à l'ordre du jour. Le taux d'échec en seconde, le déséquilibre entre les séries, les difficultés rencontrées par les lycéens en première année d'université appellent des transformations et des évolutions dans la voie générale. Elles doivent permettre de proposer des parcours plus diversifiés et des alternatives au redoublement, de mieux prendre en charge les élèves et développer progressivement leur autonomie. Il faut pour cela réinterroger l'architecture des séries, repenser les contenus disciplinaires et sans doute inventer de nouvelles formations.

Les pistes de travail du ministre sont aujourd'hui connues : les enseignements seraient organisés autour de trois blocs : des enseignements généraux obligatoires ; des enseignements complémentaires avec plusieurs choix, des enseignements et acti-

vités d'accompagnement pour une plus grande individualisation des parcours. L'organisation des enseignements pourrait se faire à partir de « modules » de trois heures semestrielles et un accroissement de l'autonomie des établissements.

Pour le SNES, la réussite de la réforme nécessite une définition claire des objectifs débattus par la profession, une réflexion sur les conséquences en terme d'organisation, de programmes et de validation, sur les conditions d'exercice du métier et l'articulation avec la définition hebdomadaire des services, qui doit être maintenue. Un débat de cette nature, associant pleinement les personnels, les lycéens, les parents demande du temps. Mais le ministre veut imposer un calendrier intenable pour mettre en œuvre une nouvelle seconde dès septembre 2009 et finir la réforme en terminale à la rentrée 2011 en contradiction avec sa volonté affichée d'une réforme guidée par le « souci de la réussite des élèves » et construite avec les personnels. Cette précipitation est sans doute due à des objectifs moins avouables, la réforme du lycée pouvant constituer un des leviers pour le gouvernement pour supprimer environ 80 000 postes dans l'Éducation nationale en 4 ans.

CLAUDIE MARTENS

Selon le ministère, 115 003 demandes de dérogation ont été exprimées, (+19 757 par rapport à la rentrée 2007), la hausse principale concernant le collège, notamment pour l'entrée en 6<sup>e</sup>. 86 668 demandes de dérogation auraient été accordées. Aucun bilan national détaillé n'a été rendu public. De premiers bilans académiques montrent que le nombre de demandes émanant d'élèves boursiers demeure marginal et que les dérogations accordées vont dans le sens d'une moindre mixité sociale. Certains établissements déjà fragiles perdent un nombre important d'élèves, renforçant leur ghettoïsation. Et à ce jour, des élèves n'ont toujours pas obtenu d'affectations dans leur secteur, en seconde en particulier, faute de place. C'est pourquoi la FSU combat la logique ségrégative en œuvre avec à terme la suppression de la carte scolaire, et y oppose la nécessité de renforcer l'encadrement et les moyens dans les zones difficiles, au moment où le ministère sacrifie l'éducation prioritaire.

## Scolarisation des élèves en situation de handicap

10 000 jeunes en situation de handicap vont rejoindre, les 162 000 qui suivent leur scolarité en milieu ordinaire (110 000 dans le premier degré, 52 000 dans le second). 250 unités pédagogiques d'intégration ont été créées en cette rentrée, et 2 000 AVS supplémentaires seront recrutés.

Pourtant, les derniers chiffres connus montrent une stagnation de la scolarisation de ces élèves dans le premier degré en 2007-2008, la progression enregistrée ne concerne que le second degré.

Deux explications peuvent être avancées : la poursuite du plan « UPI » dans le second degré permet un accueil plus important pour la scolarisation dans ces dispositifs collectifs, tandis que le nombre de

CLIS en primaire stagne.

la progression de la scolarisation dans le premier degré a été plus précoce (bien avant le vote de la loi), et atteint maintenant un seuil.

L'enjeu principal se situe donc au niveau de la coopération entre les établissements spécialisés, qui accueillent environ 100 000 jeunes, et l'école. Il s'agit d'une part de favoriser la scolarisation à temps partagé de jeunes pris en charge dans les établissements médico-sociaux, et d'autre part de permettre à ces derniers de jouer un rôle de pôle-ressource pour les établissements ordinaires.

La formation de tous les personnels est également indispensable.

&gt; FORMATION INITIALE

# Les IUFM réformés

Début juillet un communiqué du Conseil des ministres confirmait les projets du gouvernement sur le recrutement et à la formation des enseignants : à partir de 2010 les enseignants devront être titulaires d'un master pour être titularisés et avoir validé au moins une première année de master pour s'inscrire au concours.

La FSU depuis longtemps revendique pour tous les enseignants et CPE, une élévation du niveau de qualification qui permette à la fois une amélioration de la formation et une revalorisation substantielle pour tous. C'est une condition pour la réussite de tous les jeunes. Mais est-ce bien le projet gouvernemental? Quand on voit que dans le communiqué les termes de « formation professionnelle », de « recherche », et « IUFM » ne figurent pas, on peut nourrir la crainte que cette élévation se traduise par le sacrifice de leur formation professionnelle et du potentiel de formation et de recherche que constituent les IUFM intégrés à l'Université depuis cette année. Comment ne pas s'inquiéter d'un projet marqué par des considérations à la fois idéologiques et budgétaires où la formation professionnelle ne serait conçue que sur le mode du « compagnonnage » et où les stagiaires seraient immédiatement jetés dans le grand bain d'une année à temps plein? Par ailleurs les déclarations gouvernementales laissent planer un doute sur l'ampleur de la revalorisation promise: il n'est question que des débuts de carrière. Et en ne prévoyant ni aides ni prérecrutements, le gouvernement risque de mettre de nombreux jeunes en difficulté pour la poursuite d'études avec toutes les conséquences qu'on peut imaginer sur la diversité sociale des recrutements.

En outre, l'organisation de concours au niveau master en 2010 implique que les futurs candidats s'inscrivent en master dès la rentrée 2008 sans aucune visibilité pour l'avenir. Or aujourd'hui toutes les licences ne débouchent pas sur des possibilités de poursuite en master; les masters existant nécessitent des adaptations significatives notamment pour prendre en compte les spécificités des voies de recrutement (PE, PLP, PLC, CPE).



La FSU demande l'ouverture très rapide de négociations; il importe de prendre le temps nécessaire du débat pour construire - sereinement et en prenant en compte la spécificité des divers degrés d'enseignement et voies de formation- des systèmes de prérecrutement, des masters, et une relation master-concours permettant une véritable formation professionnelle et disciplinaire dans le cadre d'IUFM rénovés et de collaborations au sein

des Universités et entre Universités. Le métier d'enseignant est un métier qui s'apprend, il importe de le traiter avec tout le sérieux et le débat nécessaires.

Pour l'obtenir de premières initiatives sont prévues, notamment le 4 octobre à la Sorbonne avec des États Généraux de la Formation de Maîtres: la FSU en sera, avec ses syndicats, un des premiers acteurs

GÉRARD ASCHIERI

## États généraux de la formation des enseignants

*Après la « nuit des IUFM » du 4 septembre, la mobilisation se poursuit pour la formation des enseignants.*

*À l'initiative de plusieurs personnalités de l'éducation (responsables syndicaux, chercheurs, formateurs d'IUFM...), un appel avait été lancé en juin\*. Dans la foulée, les signataires de l'appel, les organisations syndicales (FSU, UNSA-éducation, SGEN-CFDT, FERC-CGT, UGICT, Sud Éducation, UNEF, Sud-étudiant), et les mouvements pédagogiques ont décidé d'organiser des « États Généraux de la formation des enseignants » le samedi 4 octobre, à Paris.*

*Personnalités, formateurs, stagiaires, étudiants, parents... y débattront de leurs propositions pour une formation de qualité pour tous les enseignants.*

*\*Pour signer l'appel et s'inscrire aux États-généraux : [www.former-des-enseignants.org](http://www.former-des-enseignants.org)*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
 RECHERCHE - FORMATION - SUPPLÉMENTAIRE - DES ENSEIGNANTS

**Réussissez avec le Cned !**

*Le meilleur pour l'avenir.*

- **Conseiller principal d'éducation**  
 Formation complète sur supports variés
- **Persnnel de direction**  
 Formation complète avec accompagnement pour la mise en œuvre
- **Attaché d'administration**  
 Préparation aux 150 ou aux nouvelles épreuves du concours d'attaché et d'inspecteur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- **Sasu, Adjoint administratif...**

*Une équipe de professionnels à votre service.*

Informations au :  
**05.49.49.94.94**  
 ou sur [www.cned.fr](http://www.cned.fr)




## Connaissez-vous l'institut de recherches de la FSU ?

L'Institut de Recherche Historiques, Économiques, Sociales et Culturelles (IRHESCO) a été créé en 1994 à l'initiative de la FSU. Totalemnt autonome dans son activité de recherche, il a pour ambition de participer à la production et à la diffusion de savoirs, notamment de savoirs utiles à la réflexion et à l'activité syndicales, en croisant des regards d'horizons divers, dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Un conseil scientifique valide ses productions.

### L'institut organise ses activités de recherches autour de :

- chantiers réunissant chercheurs et syndicalistes. Pour 2008-2009 : « Travail et syndicalisme », « Politiques néolibérales », « Nouvelles figures de la performance à l'école », « Qui sont et font les enseignants ? », « Critiques de l'école »,
- colloques permettant de confronter ponctuellement des points de vue,
- notes de synthèse sur des sujets intéressant le mouvement social.

### Les recherches et débats sont publiés sous forme de livres.

**Les plus récents sont :** « La riche histoire des pauvres », « La fabrique du génie », « Reconstruire l'éducation », « Eugène Péaud : Un syndicaliste révolutionnaire », « Petite Histoire des collèges et des lycées », « Payer les Profs au mérite ? ». Les prochains seront : « Naissance de la FSU » et une biographie de Georges Snyders : « j'ai voulu qu'apprendre soit une joie ».

L'institut publie également une revue trimestrielle, « **Nouveaux Regards** ».

Le montant de l'abonnement est de 26 € pour 4 numéros.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)

### Trois évènements sont programmés, d'autres suivront :

- Recherches en éducation et formation des enseignants, le 3 octobre 2008
- Forum sur le travail en janvier 2009
- Une rencontre nationale sur la scolarité obligatoire : quoi enseigner ?



# Santé pour tous : aucune assurance



© NETANGE/NAJA

*Le projet de loi « patients, santé, territoires » qui sera présenté par Roselyne Bachelot au conseil des ministres du 24 septembre, s'inscrit dans un contexte de réduction des coûts. Notre dossier fait le tour de la question : financement, choix politiques, carte hospitalière, disparités régionales, transfert aux assurances complémentaires...*

**Dossier réalisé par**  
Marianne Baby, Jean-Michel Drevon,  
Émanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,  
Claudie Martens.

Alors qu'une enquête récente de l'INSERM confirme une aggravation des inégalités sociales face aux cancers, inégalités déjà bien visibles dans les différences d'espérance de vie (7 ans entre ouvriers et cadres), on pouvait espérer que le projet de loi « patients santé territoires », ouvrirait des perspectives fortes pour lutter efficacement contre les déterminants sociaux de santé, auxquels s'ajoutent les inégalités territoriales en terme d'offre de soins.

Or, si le projet comporte quelques avancées timides et très partielles, il est très en deçà des nécessités car piloté par la volonté de contenir, voire de réduire les coûts, dans le cadre de la RGPP.

Le volet prévention a le mérite d'exister, (3 % seulement du budget est consacré à celle-ci aujourd'hui !) mais elle ne peut être efficace que si l'ensemble des politiques publiques y concourt, et si les populations qui en sont les plus éloignées sont accompagnées dans ces démarches. Si l'obésité touche davantage les milieux populaires, doit-on comme c'est souvent le cas stigmatiser les mères de famille ou leur donner les moyens d'acheter des fruits et légumes ? Si les cancers professionnels explosent, quelles exigences a-t-on envers les entreprises ?

Face aux critiques sur les déserts sanitaires et les fermetures d'hôpitaux, le ministère de la santé a voulu dans ce projet montrer une amélioration de l'offre de soins, une meilleure coordination entre l'ambulatoire et l'hôpital, entre les professionnels, objectifs que la FSU peut partager. On peut approuver la création de maisons de santé, le souci de l'installation de jeunes médecins dans des endroits délaissés mais les réponses données notamment sur l'hôpital ne peuvent nous satisfaire : délégation de service public aux cliniques privées, limitation de compétences des hôpitaux de proximité aux soins de suite ou à la gérontologie... la création des Agences régionales d'hospitalisation peut répondre à un souci de prise en compte des situations sanitaires diverses, mais a surtout pour but d'économiser en absorbant des structures existantes (le sanitaires et social), et d'imposer un pilotage étatique plus fort. De plus, la loi s'inscrit dans le contexte du projet de loi de financement de la sécurité sociale, dont on devrait connaître les contours précis fin Septembre mais qui est déjà dans les tuyaux avec les annonces de cet été sur les réductions du déficit. La taxation des complémentaires (un milliard, dont 580 à la charge des mutuelles qui représentent environ 58 % des cotisations des complémentaires) évite certes dans un premier temps une augmentation de la CSG, mais va inévitablement à court ou moyen terme se traduire par des augmentations de cotisations, pénalisant lourdement les malades déjà soumis aux franchises et forfaits. Et si le gouvernement semble avoir provisoirement remis la modification des ALD, le transfert de certains risques (l'optique) vers les assurances se précise. Les mobilisations de cet automne devront être fortes notamment le 7 octobre pour contester les désengagements de la sécurité sociale et promouvoir une véritable réforme du système de santé.



© NETANGEN/ALIA

## « Patients, santé, territoires » au conseil des ministres



Roselyne Bachelot-Narquin présentera sa loi, « Patients, santé, territoires », au conseil des ministres du 24 septembre.

Le projet comporte quatre volets. Le premier, « Population et prévention », est consacré au renforcement des politiques de prévention, notamment à l'école, avec une réforme du dépistage en milieu scolaire, qui sera centré sur des visites obligatoires à 6 et 12 ans. Il s'agit de lutter contre l'obésité, l'alcoolisme (avec le renforcement des interdictions de vente d'alcool), le tabagisme (interdiction de cigarettes « bonbons »), des dispositions sont également prévues pour la santé des femmes (permettre un meilleur accès à la contraception et à l'IVG, un meilleur suivi gynécologique) et une prévention de maladies liées à l'habitat. Ce volet tient compte des conclusions du rapport Flajolet, « Les disparités territoriales du résultat des politiques de prévention sanitaire », remis le 28 avril au gouvernement. Le deuxième, « Accès de tous à des soins de qualité », reprend une grande partie des travaux des Egos

(états généraux de l'organisation de la santé) qui se sont tenus en avril dernier. Il s'agit selon le texte d'organiser le système de santé, « non pas sur l'offre, mais sur les besoins de la population », en définissant un niveau de soins de premier recours (en précisant le rôle du généraliste) et de second recours (autres professionnels, sans hospitalisation). Une réforme de la formation initiale (visant à répartir le flux des étudiants dans les régions selon les spécialités et en fonction des besoins) est programmée ainsi que le développement de nouvelles modalités d'exercice (coopération entre professionnels, permanence des soins, création de maisons de santé). Cette partie intègre une réforme de la biologie médicale. Le troisième, « Modernisation des établissements de santé » reprend très largement les conclusions du rapport Larcher et vise à réorganiser très profondément l'offre hospitalière, mais aussi la répartition public/privé et le statut des praticiens. Le dernier titre porte sur l'organisation territoriale du système de santé, avec notamment la

res »,

# L'hôpital à la carte

La réforme de la carte hospitalière, annoncée au printemps dernier par le Président de la République, suscite la crainte, comme pour la carte judiciaire, d'une réforme menée au pas de charge, négligeant usagers et professionnels. Le projet de loi présente une réorganisation des hôpitaux en « territoires de santé » avec une direction commune pour mutualiser certaines fonctions. Des « communautés hospitalières de territoire » regrouperaient un hôpital tête de réseau, (hôpital général ou CHU), avec de petits hôpitaux, en assurant un maillage et une complémentarité entre eux. Au prétexte de rénover le pilotage de l'hôpital, les pouvoirs du directeur d'hôpital seraient renforcés, le transformant en véritable manager. Au nom de la rationalisation et de la mutualisation des moyens de santé, on réaffirme la place du privé dans le système de soins. Les crédits d'investissement iront prioritairement aux hôpitaux qui accepteront la mise en réseau. « Hôpital 2012 », le plan de modernisation de l'hôpital repose sur un cofi-

nancement État et hôpitaux, alors que ceux-ci sont déjà en asphyxie financière, comme le CHU de Nice endetté de plusieurs millions d'euros. Si la ministre de la santé prétend associer proximité et excellence, notamment en renforçant le maillage en structures d'urgence... elle évite soigneusement de chiffrer le nombre d'hôpitaux menacés de disparition dans des villes de petite et moyenne importance. Qu'en est-il de la concertation avec les communes concernées ? Supprimer certains services hospitaliers entraîne l'absence d'offre publique sur certaines spécialités. Sur tout le territoire, à la suite des précédentes réformes, le nombre de maternités est passé de 1379 en 1975 à 584 début 2008. Pour la Coordination nationale des hôpitaux de proximité, la naissance devient de plus en plus un acte surmédicalisé, dans des « usines à bébés ». Leur défense, comme celle de nombreux services, par les équipes médicales comme par les usagers repose sur l'exigence de l'égalité dans l'accès aux soins.

© BRUNAUDINAJA

mise en place des ARS (Agences régionales de Santé). Il s'agit de renforcer le pilotage territorial, pour définir et mettre en œuvre la politique région de santé afin de répondre aux besoins de santé de la population et de veiller à la gestion efficace du « système de santé » afin qu'il soit au plus près des besoins de la population. L'ARS est placée sous la tutelle des ministres de la santé et de la sécurité sociale, son directeur de l'ARS sera nommé en conseil des ministres, et sera assisté d'un conseil de surveillance. L'ARS consulte la Conférence de Santé, pour élaborer le projet régional de santé. Le médico-social relèvera de l'ARS (DDASS et les DRASS disparaissent dans l'ARS), les CPAM et les CRAM continuent à jouer le rôle de « payeurs » mais sans réel pouvoir de définition d'objectifs de santé. Un pilotage national des ARS est prévu. On ne peut qu'être inquiet de certains de ces objectifs, conformes à la RGPP, qui visent à diminuer les dépenses, supprimer « des rigidités », fusionner des activités de santé publiques avec des activités privées.



*L'hôpital de Corbeil-Essonnes ferme bientôt ses portes.*

# Financer le système de santé

La question du financement de santé complexe avec plusieurs variables qui relèvent de choix économiques mais aussi de l'organisation de système de santé : médecine à l'acte, coordination des soins, disparités de respect ou non des principes de solidarité.

Se pose en premier lieu la question de la médecine à l'acte, productiviste et peu efficace, d'autant que le médecin référent a été supprimé alors qu'il représentait un début de changement par la prise en compte d'activités de coordination de formation, par une rémunération en partie forfaitisée; il s'agit aussi d'interroger la prescription des professionnels au lieu de faire porter aux patients la responsabilité de la surconsommation médicamenteuse et exiger la maîtrise des tarifs médicaux en faisant cesser le scandale des dépassements tarifaires. La création envisagée d'un nouveau secteur optionnel, censé réguler les dépassements, signe en réalité la mort du secteur 1.

## Inégalités régionales

Décloisonner le travail de professionnels de santé qui prennent en charge un même patient sur un territoire est une nécessité. En ce sens, le développement des maisons de santé, que porte depuis longtemps le SMG (syndicat de la médecine générale) peut être positif, pour favoriser la coordination des soins, à condition qu'elles ne servent pas à pallier simplement le manque de professionnels qualifiés. Car il faut également réfléchir à la répartition des professionnels de santé pour lutter contre les inégalités territoriales. Ainsi, les cardiologues ne sont pas majoritairement là où sont les cardiaques. On a 1 généraliste pour 460 personnes dans le Pas de Calais et 1 pour 60 en PACA. Certaines zones rurales ou sensibles sont abandonnées, les déserts sanitaires se multiplient. Mais quel que soit le système mis en place, coercitif ou incitatif, cette question ne pourra être véritablement résolue que par le maintien des autres services publics sur le territoire, et notamment l'hôpital public. La réforme en préparation créant des communautés hospitalières a surtout pour but d'économiser des lits, d'attaquer le statut des praticiens hospitaliers en ouvrant encore plus la porte aux cliniques privés, et donc de réduire la dépense, au détriment des patients.



La présence d'hôpitaux dits « de proximité » avec des missions réaffirmées (et pas seulement transformés en accueil gérontologique) est pourtant un atout pour maintenir les populations sur l'ensemble du territoire.

## Agences régionales de santé

La création d'ARS (agences régionales de santé) peut permettre une meilleure prise en compte des réalités sociales de santé et des pathologies différemment représentées selon les régions, mais outre le risque de faiblesse de pilotage de la santé publique au niveau national, (et par contre le renforcement de la logique comptable impulsée par les ministères de la santé et des comptes sociaux), le rôle des caisses de sécurité sociale sera forcément affaibli, puisque passant sous la coupe des agences. L'absorption des DASS et DRASS notamment ne doit pas signifier un abandon de leurs missions. Et on peut s'interroger sur la place qui sera faite à la démocratie sanitaire.

## Maladies liées à l'environnement

Surtout, les différents projets en cours, y compris dans leur volet prévention, ne prennent pas en compte l'explosion des cancers professionnels et des maladies liées à l'environnement, ni les crises sanitaires résultant d'une agriculture productiviste. C'est en réduisant les causes des maladies chroniques que l'on améliorera la santé de la population, que l'on fera à terme des économies, non en retardant l'accès aux soins de pans entiers de la population, conséquences des mesures prises (franchises, forfaits, déremboursements, transferts sur les complémentaires)

## Un financement à la hauteur des besoins

Les dépenses vont continuer à augmenter, le déficit est certes avant tout le résultat du chômage et des bas salaires, et le système de santé, plus curatif que préventif, produit aussi

## Assurances complémentaires : transferts de charges

nomiques et sociaux,  
té régionale, place de la prévention,



© NETANGE/NAJA

des gaspillages ; mais les besoins sont considérables pour améliorer la santé de la population, prendre en charge le vieillissement et le développement de pathologies liées au grand âge. Le débat est bien de savoir qui va payer. Il s'agit pour la FSU de défendre des financements socialisés fondés sur des logiques solidaires correspondant aux principes fondateurs de la sécu, « on contribue selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins ».

Rappelons que les exonérations de cotisations (22 milliards d'euros aujourd'hui pèsent sur le budget de la sécurité sociale même si l'état en compense une grande partie), la dette patronale est toujours importante, et la loi TEPA prive la sécurité sociale de recettes importantes. Les financements doivent être accrus, par une modification du partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires. Celle-ci a considérablement baissé depuis une vingtaine d'années, alors que l'évolution est inverse pour les profits.

Le rapport 2008 de la MECSS<sup>1</sup> rappelle qu'une « collaboration plus poussée entre l'assurance-maladie obligatoire et les assurances complémentaires est souhaitable en matière de risque » si l'on veut « accroître la place des complémentaires dans le financement du système de santé ». La Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) propose depuis longtemps que l'Assurance-maladie obligatoire se concentre sur le prétendu « cœur de métier » de la Sécu, les « gros risques ». Pour les « petits risques », les assurances ont déjà fait savoir qu'elles étaient prêtes à prendre en charge « au premier euro, l'optique, le dentaire, les prothèses auditives et tout le petit appareillage », qui relèveraient de l'assurance volontaire, donc d'une couverture privée, les sortant du champ de la Sécurité sociale. Elles s'appuient évidemment sur les faibles prises en charge par l'assurance-maladie dans ces secteurs.

Depuis des mois, dans le cadre notamment de la RGPP, ce transfert des risques « optique, dentaire et prothèses » se prépare. Or, si les problèmes de vue touchent environ 40 millions de Français, l'optique ne « coûte » qu'environ 230 millions d'euros à la sécurité sociale : pourquoi donc prôner ce transfert ? On voit bien qu'il s'agit là de choix politiques et idéologiques en faveur des assurances privées, avec l'objectif d'une privatisation programmée de la santé, alors que les impératifs de santé publique plaident au contraire pour des prises en charge solidaires et collectives. Car si l'optique était sortie du champ effectif de la santé, il y aurait un vrai risque de dégradation avec des retards accentués pour changer de lunettes, pour repérer des pathologies, etc. Le gouvernement a pour l'instant reculé sur la modification du régime des ALD (Affection Longue durée), mais représentant la moitié des dépenses, elles restent dans le collimateur. Il a décidé cet été de taxer les complémentaires santé d'un milliard d'euros. Selon J.-P. Davant, président de la FNMV, la mutualité a été « mise devant le fait accompli ». On sait que plusieurs mutuelles (la MGEN, la



© NETANGE/NAJA

MNFCT...) y sont tout à fait opposées. La FNMV a affirmé qu'elle ferait le maximum pour ne pas répercuter cette taxe sur les cotisations, mais jusqu'à quand ? et on a peu de doutes sur l'attitude des assurances privées !

D'autre part, une convention a été signée cet été entre la ministre de la santé et la mutualité qui devrait faire d'elle le 3<sup>e</sup> partenaire ayant voix au chapitre. Elle sera associée aux négociations entre l'assurance-maladie et les professionnels, en tant que copayeurs, en priorité « dans les secteurs comme l'optique ou les soins dentaires ». Ce qui interroge, car si l'on peut comprendre l'objectif de la mutualité de vouloir contribuer à l'amélioration des soins, et à une vraie réforme du système de santé, elle entérine de fait un recul de l'assurance obligatoire, avec des prises en charge à 2 vitesses.

Car la logique est bien d'alléger la dépense socialisée (sans agir en réalité sur la dépense elle-même), et d'alourdir la dépense individuelle, avec pour danger majeur l'accroissement des inégalités d'accès aux soins, et comme l'a indiqué Roselyne Bachelot « la mise en concurrence » toujours plus forte des opérateurs. Sans compter qu'on parle aujourd'hui de distinguer, dans la prise en charge, ceux qui seraient responsables de leur maladie (conduites dites « addictives », non-respect de mécanismes de prévention) et ceux qui la subiraient, malgré un comportement supposé vertueux. Et la sélection des « bons risques » mettra de côté les personnes les plus malades ou les plus âgées.

1. Mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale

# Chez nos voisins européens

Au-delà des différences, les logiques de privatisation et de concurrence se développent partout en Europe. Petit tour chez nos voisins Italiens et Britanniques.

Le National Health Service (NHS) était en 1948 un système de soins très intégré et centralisé assurant la gratuité des soins à l'ensemble de la population. Margaret Thatcher introduit des mécanismes de type concurrentiel. Une médecine à deux vitesses se développe, l'une pour les riches, qui peuvent se faire soigner dans des cliniques privées, l'autre pour les pauvres, obligés de recourir à un service public défaillant. La réorganisation lancée par Tony Blair à partir de 1998 vise à corriger les dysfonctionnements par une augmentation des crédits publics, et un meilleur contrôle des acteurs de santé, en créant des réseaux de soins. Les groupements de soins primaires - PCT<sup>1</sup> - organisés à l'échelle régionale, associent médecins généralistes, infirmières, représentants de services sociaux et patients.

Placés sous la responsabilité d'un comité composé de médecins, infirmiers et de représentants des autorités sanitaires, ils gèrent 75 % du budget du NHS. Cette réforme permet de raccourcir les délais d'attente grâce à l'informatisation et au recrutement de 30 000 personnes et de réaffirmer la mission de service public du NHS. Mais elle confirme le développement des mécanismes de concurrence des opérateurs.

Le NHS a signé en 2003 un contrat avec les services de médecine générale élargissant le libre choix des patients et mettant en concurrence les professionnels de santé. Les hôpitaux du NHS et les PCT peuvent signer des « joint ventures » avec les cliniques et centre de soins privés et pour réduire les



délais d'attente trop importants des malades, le NHS est autorisé à financer des opérations effectuées dans les cliniques privées.

## Régionalisation Italienne

En Italie, deux grandes séries de réformes sont intervenues avec pour axe majeur la régionalisation. Dans les années 1990 la part des recettes propres des régions dans le financement est accrue. Les régions deviennent garantes de l'équilibre financier, et acquièrent des compétences nouvelles: fixation des modalités d'allocation des ressources, recrutement des dirigeants des hôpitaux, restructurations hospitalières, organisation des filières et réseaux de soins en médecine de ville...

Les gouvernements successifs décident

à plusieurs reprises, des baisses de prix des médicaments et des augmentations du ticket modérateur. Le rationnement des soins se traduit par un accroissement des listes d'attente, un recours plus large à l'assurance privée ainsi qu'aux soins pratiqués à l'étranger. En 2001 les régions deviennent seules responsables de l'équilibre budgétaire, ce choix crée des inégalités fortes sur l'ensemble du territoire italien L'État ne conserve que la définition du plan sanitaire national et des « niveaux essentiels d'assistance », la politique salariale des personnels de santé, l'admission au remboursement et la fixation du prix des médicaments. Il adopte une baisse de 5 % du prix des médicaments et révisé la liste des médicaments remboursés.

1. Primary Care Trusts

## La perte d'autonomie, cinquième risque

La perte d'autonomie, compte tenu du vieillissement de la population, mais aussi de l'augmentation de l'espérance de vie concerne un nombre croissant de personnes. Elle peut cependant concerner les gens quelque soit leur âge (situation de handicap) et nécessite donc des besoins accrus en financement. Elle est présentée comme le « 5<sup>e</sup> risque » de la protection sociale, qui s'ajoute aux quatre premiers: maladie, famille, vieillesse et accidents du travail. Le Président de la République a indiqué, en février, son intention de mettre en place ce 5<sup>e</sup> risque en 2009 en s'appuyant sur la caisse nationale de solidarité pour le gouvernement a précisé les premières orientations en mai dernier. Tout en affirmant que la prise en charge de la dépendance continuera à reposer sur la solidarité nationale, avec un « socle élevé de financement par la solidarité nationale », il n'envisage pas de prélèvements supplémentaires.

Basée sur le principe de liberté de choix (maintien ou non à domicile, choix de l'établissement...), ces orientations, si elles se concrétisent, aboutiront de fait à faire reposer largement cette prise en charge sur les personnes et ouvrira grand la porte aux produits financiers pour la plus grande satisfaction des assurances, mais au détriment de tous ceux qui n'ont pas les moyens de cette « liberté ».

# André Cicollela : « Logique de santé publique contre logique d'assurance »

*Le projet de loi SPT répond-il à la nécessité de transformer l'organisation du système de santé? (aspects positifs/négatifs, création ARS?)*

La création des Agences Régionales de Santé (ARS) met fin à la dualité entre Assurance-maladie et Santé Publique qui datait de 1945! C'est un fait qu'il était de plus en plus incohérent que l'offre de soins hospitalière soit pilotée par l'État via les Agences Régionales d'Hospitalisation, mais que l'offre de soin ambulatoire dépende de l'Assurance-maladie. Ceci étant, les ARS sont en fait une étatisation puisque c'est le préfet de région qui devient le patron du dispositif et que par ailleurs, les assurés n'ont plus droit qu'à une vague instance consultative. Quant aux collectivités territoriales, pourtant directement concernées, elles ne sont pas du tout représentées alors qu'elles le revendiquent.

L'autre mesure phare, le développement des maisons de santé est aussi une rupture avec la conception purement libérale de l'exercice solitaire du médecin dans son cabinet. Ceci étant le mode de financement par le paiement à l'acte reste dominant et les soutiens financiers prévus pas la loi apparaissent bien modestes au regard des besoins.

*Quelles réponses apporter pour résorber les déserts sanitaires?*

Il est clair que la liberté d'installation se traduit par des déserts médicaux dans les zones rurales et dans les banlieues déshéritées. L'État, garant de la santé publique, ne peut laisser faire une logique libérale en ce domaine. La solution passe par des mesures incitatives, qui commencent déjà à être mises en place et, si cela ne suffit pas, par la mise en place de quotas.

*Comment lutter contre les crises sanitaires et l'explosion des maladies chroniques?*

La cause première du déficit de l'assurance-maladie n'est pas le vieillissement ou le coût du progrès médical, encore moins l'irresponsabilité des assurés, c'est la croissance intrinsèque des Affections de Longue Durée : 60 %

des dépenses (70 % prévu pour 2015) et + 53 % en 10 ans en tenant compte des changements démographiques. Au premier chef, ce sont le cancer et le diabète dont le taux a quasiment doublé en 10 ans qui expliquent cette progression. Le cancer touche un homme sur deux et une femme sur trois. C'est bien une véritable épidémie! Dans les 2 cas, les causes de cette progression sont environnementales, au sens large du mot environnement, c'est-à-dire pollutions, plus alimentation, plus mode de vie. Une vraie réforme du système de santé devrait partir de ce constat. Or la réforme Bachelot est muette sur le sujet. La référence au développement de la prévention reste toujours au stade de vœu pieux en laissant toujours de côté la rénovation des outils d'une politique de prévention, comme la santé au travail ou la santé scolaire.

« La cause première du déficit de l'assurance-maladie est la croissance des affections de longue durée : 60 % des dépenses (70 % prévu pour 2015). »

*Financement (mesures de cet été, propositions...)?*

Le gouvernement a communiqué sur le thème « les assurés ne paieront rien » en mettant en avant la taxe sur les assurances. Les intéressés, Mutualité Française et Fédération Française des Sociétés d'Assurance ont pourtant fait savoir qu'elles répercuteraient cette augmentation sur leurs tarifs. Cette taxe est une mesure en trompe l'œil et les assurances privées loin d'être les

sacrifiées de la réforme en sont au contraire les grandes bénéficiaires, car elles ont obtenu ce qu'elles demandaient depuis longtemps : devenir un acteur de même légitimité que le régime obligatoire. L'étape suivante est clairement revendiquée dans un document récent de l'Institut Montaigne le think tank créé par Claude Bébéar, l'ancien patron d'AXA : c'est la gestion dès le premier euro, c'est-à-dire la mise en concurrence entre le régime obligatoire (« la Sécu ») et les régimes complémentaires... c'est-à-dire très clairement la fin de l'assurance-maladie solidaire, ce qui est l'objectif final de la réforme de ce gouverne-



André Cicollela, chercheur en santé environnementale, auteur du livre « Le défi des épidémies modernes. Comment sauver la sécu en changeant le système de santé ». Aux éditions « La découverte ».

ment. Le reste est un habillage. C'est pourquoi il est urgent de contrer cette logique d'assurance par une logique de santé publique. Pour maîtriser les dépenses de santé le plus logique est de commencer par le commencement et de faire en sorte que les gens soient en meilleure santé, en agissant sur les causes des maladies! Et pour cela, il faut aussi qu'ils aient un véritable pouvoir sur le système. C'est l'enjeu de la démocratie sanitaire.

# De l'énergie pour le XXI<sup>e</sup>

La question de l'énergie, de sa consommation comme de sa production, va occuper durablement notre siècle. Panorama des besoins, des perspectives, des enjeux autour des énergies fossiles, nucléaire et renouvelables.

Aujourd'hui un habitant des USA consomme 8 tonnes équivalent pétrole par an (tep), un européen 4 tep, le reste de monde en moyenne 1 tep. Pour atteindre l'objectif consensuel de 2 par habitant et par an, il faudra doubler la production énergétique mondiale. Dans le même temps, pour stopper l'augmentation de l'effet de serre dû au CO<sub>2</sub>, à l'origine du réchauffement climatique, l'humanité doit impérativement n'émettre qu'un maximum de 3Mt de CO<sub>2</sub> par an soit

duisent pas de gaz à effet de serre. Sachant qu'aujourd'hui 86 % de l'énergie produite au niveau de la planète l'est à partir du gaz, du pétrole et du charbon, la révolution à opérer est considérable et incontournable puisque par ailleurs les réserves d'hydrocarbures seront épuisées vers le milieu du siècle.

## La situation et les perspectives en France

La consommation annuelle du pays est d'environ 500 TWh<sup>1</sup>. L'objectif du Grenelle (20 % d'économies d'énergies d'ici 2020) peut être atteint et même dépassé grâce au recours « massif » au solaire thermique<sup>2</sup>, couplé avec une isolation importante des logements anciens. Nous arrivons ainsi à une consommation annuelle autour de 400 TWh. Les engagements de réduire l'énergie produite par hydrocarbures d'un facteur 4 nous obligent à produire 388 TWh autrement. L'éolien peut atteindre au plus 20 TWh et seulement d'ici 50 ans. Le solaire photovoltaïque<sup>3</sup> 100 à 200 TWh. Mais un déploiement significatif de panneaux photovoltaïques reste difficile à envisager aujourd'hui sans un perfectionnement important des dispositifs de stockage par batteries par exemple. Et dans ce domaine, les progrès semblent moins en vue qu'en ce qui concerne les panneaux eux-mêmes. Donc pour les 20 ans qui viennent, il faut soit pro-

duire plus de 300 TWh par le nucléaire soit diviser notre consommation d'énergie par 4. La sortie du nucléaire ne semble envisageable que sur du moyen et du long terme seulement. Mais dans le même temps, à côté du redoutable problème des déchets radioactifs, la question des réserves mondiales en uranium, surtout si les pays développent cette technologie se pose à relativement court terme. La France compte 58 réacteurs qui assurent 80 % de la production d'électricité nationale. Ils devront, du fait de leur vieillissement être démantelés sur 20 ans à partir de 2020<sup>4</sup>. L'EPR, nouvelle génération de réacteurs, dite de 3<sup>e</sup> génération doit prendre la relève des centrales arrivant en fin de vie. Il est plus sûr, consomme 17 % de combustible en moins et sa production de déchets à vie longue est réduite de 15 %.

## Le nucléaire durable existe-t-il ?

Une quatrième génération de réacteurs est à l'étude pour une mise en service à l'horizon 2040. Sont priorisés une moindre production de déchets hautement radioactifs, une baisse drastique de la consommation de combustible initial, un meilleur rendement énergétique. Dans tous les cas la question des déchets même s'ils sont diminués continue de se poser. C'est pourquoi parallèlement, des recherches sont menées pour diminuer la durée de vie des déchets et améliorer la sécurité du stockage.

La véritable piste vers un nucléaire durable serait la maîtrise de la fusion nucléaire : pas de déchet, c'est une énergie propre, inépuisable et peu dangereuse. L'objectif du projet international ITER<sup>4</sup> est de démontrer que cela est possible. Sa construction a commencé en France, son exploitation scientifique devrait débuter en 2016. Si l'expérience réussit, une nouvelle machine viserait à démontrer vers 2040-2050 la faisabilité indus-



© TREVIERS/NAVA

La France compte 58 réacteurs qui assurent 80 % de la production d'électricité nationale.

pas plus de 400 kg de carbone/personne/an. Cela correspond à 10 % des émissions d'un nord américain, 25 à 30 % d'un français, mais c'est aussi 4 fois ce que consomme un Nigérian. Il nous faut donc produire plus d'énergie à partir de technologies qui ne pro-

## La position de la FSU

La priorité doit être donnée aux économies d'énergie. Le développement de l'utilisation des énergies renouvelables, nécessite une politique volontariste de l'État, des collectivités locales, et un effort de recherche conséquent. La FSU demande la création d'un service

public de l'énergie, capable de développer harmonieusement les différentes sources d'énergies propres. Elle confirme l'objectif de « tendre à remplacer le nucléaire ».

© NETANGEN/NAVA





Le solaire photovoltaïque pourrait produire 100 à 200 TWh.

© NETANGE/NAJA

trielle de la production d'énergie électrique par fusion. Mais dans le meilleur des cas, elle ne deviendra pas une source d'énergie industrielle avant la fin de ce siècle. Nombreux sont ceux qui craignent que les dépenses sur ITER se fassent au détriment d'autres secteurs de recherche comme le développement du solaire, la mise au point de matériaux économes en énergie, le piégage et le stockage du CO<sub>2</sub>, ou l'utilisation de l'hydrogène comme vecteur énergétique, alors que les délais pour l'aboutissement du projet ITER sont incompatibles avec les questions posées par le réchauffement global et l'après pétrole.

On comprendra que les questions qui se posent sont redoutables. Elles mériteraient qu'un débat de fond soit mené au plan national avec au préalable une information objective de la population. On en est très loin aujourd'hui!

CLAUDIE MARTENS

1. 500 milliards de kWh
2. Utilisation du solaire pour produire de la chaleur en chauffant de l'eau par exemple
3. pour fabriquer de l'électricité
4. International Thermonuclear Experimental Reactor.

## 3 questions à Frédéric Marillier « La priorité absolue concerne des mesures contraignantes de sobriété »

**Quelles étaient vos propositions dans la commission climat énergie du Grenelle?**

Pour Alliance pour la planète, la priorité absolue concerne des mesures contraignantes de sobriété: rénovation des bâtiments anciens, limitation des émissions des voitures, standards fixés pour les appareils électroménagers, mais aussi le développement des transports en commun dans le cadre d'une urbanisation repensée, l'arrêt de nouveaux projets autoroutiers. Ensuite bien sûr, le développement du recours aux énergies renouvelables.

**Quel avis portez-vous sur le projet de loi sur l'environnement sur cette question?**

Nous ne retrouvons pas les

engagements du Grenelle. Sur les économies d'énergie on reste dans l'incitatif même si les mesures fiscales ne sont pas négligeables. Et on repart sur une vision classique avec des projets de grosses infrastructures: autoroutes, construction d'un deuxième EPR. Si le gouvernement ne renonce pas à ces projets, nous envisageons de sortir du Grenelle.

**Quelle est votre position sur le nucléaire?**

Tous les mouvements écologistes sont opposés au nucléaire. Il existe différents scénarios de sortie et certains peuvent être en partie contradictoires avec les mesures de lutte contre le réchauffement climatique. Mais l'objectif est



Frédéric Marillier, chargé des questions nucléaire énergie pour Greenpeace.

d'abord de lancer le débat pour obtenir une décision politique de principe comme cela a été le cas en Allemagne. Faute de quoi le développement du renouvelable restera bloqué.

## L'Europe a sa bibliothèque numérique

Le projet d'une bibliothèque numérique rassemblant toute la culture européenne est en route. Un prototype, *Europeana*, devrait être accessible en novembre depuis Internet.



© NETANGENAJA

Hébergée par la bibliothèque nationale des Pays-Bas, cette banque de données rassemblera livres, œuvres musicales, tableaux, photographies, films, issus de toute l'UE.

Malgré les incitations de la Commission, la numérisation des œuvres reste marginale. Les bibliothèques européennes contiennent, à elles seules, plus de 2,5 milliards de livres, mais environ 1 % des archives seulement sont disponibles sous forme numérique. De plus, les œuvres ne sont pas toujours accessibles en ligne (1 % du matériel numérisé par les archives polonaises est consultable, par exemple). La Commission a confirmé le 11 août qu'elle s'engage à aider les états membres à numériser leur patrimoine. En 2009-2010, seront alloués 120 millions d'euros provenant du programme-cadre de recherche de l'UE et du programme *Compétitivité et innovation*. C'est peu, la numérisation de cinq millions d'ouvrages est évaluée à 225 millions d'euros, hors tableaux ou manuscrits. L'UE incite donc les états membres à nouer des partenariats avec... les acteurs privés. C'est ce qu'a fait la Slovénie en adoptant, en 2007, une loi ouvrant la voie aux partenariats public-privé sur des projets de numérisation.

Resteraient à adopter des normes communes et résoudre les problèmes de droits d'auteur.

Une manifestation est prévue le 27 novembre 2008 à Paris, dans le cadre de la Présidence française de l'UE sur le thème: " Numérisation du patrimoine culturel: la Bibliothèque numérique européenne ".

JOHANNES BRAUN

## Les Fauves hongrois sont à Céret



© ADAGP

Peu connus en France, les Fauves hongrois sont une belle occasion de revoir

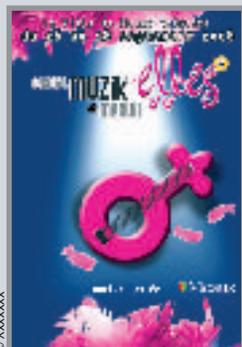
ou découvrir le musée d'art moderne de Céret (66). Jusqu'au 12 octobre, les œuvres de jeunes peintres hongrois, réalisées entre 1904 et 1914, sont exposées, témoignant des fortes affinités artistiques au début du xx<sup>e</sup> siècle entre Paris et l'Europe centrale, et Budapest en particulier.

[www.musee-ceret.com](http://www.musee-ceret.com)

## Musiciennes de Meaux

Du 26 au 28 septembre, le festival Musik'Elles de Meaux réunit dans divers lieux de la ville des femmes de grand talent. Pour sa 3<sup>e</sup> édition, on y verra Juliette, entourée de nombreux invités dont Higelin, Renan Luce, Marie-Claude Pietragalla, Marisa Mercadé, et bien d'autres. Ou bien Suzanne Vega ou encore Armel Bent qui donne sa création avec l'Harmonie de Meaux.

[www.musikelles.fr](http://www.musikelles.fr)



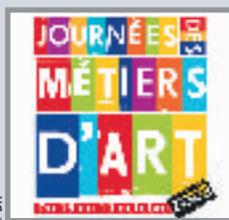
© Xxxxxx

## Mantegna en Renaissance

Le Louvre possède déjà le plus grand nombre (en dehors de l'Italie) d'œuvres de Mantegna (1431-1506), figure majeure de la Renaissance en Italie du nord. Du 26 septembre au 15 janvier 2009, le musée s'enrichit d'œuvres prêtées exceptionnellement (provenant des collections royales d'Angleterre, par exemple) et rassemble 190 œuvres rares, essentielles pour comprendre le parcours de l'illustre maître du quattrocento.

Musée du Louvre

## Métiers d'art en France



© BR

Depuis 2005, toute la France a rendez-vous avec les Journées des métiers d'art. Du 16 au 19 octobre, les ateliers d'art s'ouvrent au public, expositions et événements sont organisés pour faire découvrir des professions passionnantes, au savoir-faire ancestral. D'une région à l'autre, le panorama varie, selon les particularités du patrimoine.

## Courbet, retour à Montpellier

Ouverte le 14 juin dernier, l'exposition Courbet du musée Fabre de Montpellier a accueilli

plus de 100000 visiteurs fin août. Après avoir été présentée à Paris et à New York, l'exposition, qui réunit un ensemble exceptionnel de 116 œuvres de l'artiste, rencontre un beau succès pour cette étape montpelliéraine, où sont notamment présentées les toiles peintes par Courbet lors de ses séjours dans la ville. Il reste jusqu'au 28 septembre pour les découvrir.

[montpellier-agglomeration.com/museefabre](http://montpellier-agglomeration.com/museefabre)

## Photo réalités à Quimper

Le Quartier, centre d'art contemporain de Quimper, organise jusqu'au 12 octobre une exposition collective qui réunit cinq photographes, sous le titre *Nos réalités*. Le finlandais Ville Lenkkeri, le Palestinien Taysir Batniji, le couple kazakhs Yelena et Viktor Vorobyev, le français Yvan Salomone explorent le réel et ses limites, construisant des univers très personnels, racontant des histoires singulières.

[www.le-quartier.net](http://www.le-quartier.net)

## La danse en images

Détentriche d'un des plus riches fonds patrimonial de la danse, la Bibliothèque nationale de France organise jusqu'au 11 janvier 2009 une exposition consacrée à la représentation de la danse. Dessinée, peinte, photographiée, sculptée, la danse est thème de prédilection pour les artistes du siècle dernier.

Bibliothèque-musée de l'Opéra Palais Garnier.

# Lyon danse avec la Biennale

Lyon abrite le plus grand festival de danse au monde. La Biennale de la danse a 25 ans cette année et son créateur, Guy Darnet, parle avec passion de cette édition 2008, baptisée *Retour en avant*, du 6 au 30 septembre.

« Nous avons créé à la Croix Rousse à Lyon en 1980, la première Maison de la danse, dans un théâtre de 800 places, entièrement dédié à cet art » se souvient Guy Darnet. « 1980 était une année phare pour la danse, c'était l'explosion des compagnies, la création du festival Montpellier Danse... En 1992, la Ville nous a transférés au théâtre du 8<sup>e</sup>, une salle de 1 100 places. » Au fur et à mesure, la danse a pris sa place dans la ville. En 1984, alors que le festival de Lyon Fourvière était à bout de souffle, la mairie se demandait par quoi le remplacer. « J'ai alors proposé de créer un festival de danse avec le même budget, c'est ainsi que la Biennale est née. Le plus important dans mon projet est de conduire la danse vers un public très large, qu'elle soit populaire ».

Les Lyonnais privilégient les chorégraphes sur les autres arts vivants : la Maison de la danse est la première structure culturelle de l'agglomération, avec 15 000 abonnements et 170 000 spectateurs. Et la Biennale, c'est 85 000 spectateurs en trois semaines. En point d'orgue du festival, le défilé *Légende d'histoires* attire 300 000 spectateurs dans les rues de Lyon, autour de 4 500 artistes. « C'est lui qui porte l'image de la Biennale, cette manifestation dans la rue a construit un rapport de confiance avec les Lyonnais ». Il faut dire qu'ils ont la chance d'avoir un grand Ballet national à l'opéra, Maguy Marin à Rilleux-la-Pape, la seule antenne régionale de Centre national de la danse et bientôt un centre de danse hip-hop à Bron.

## 25 ans, toute une histoire

Beaucoup de célébrités sont présentes à la Biennale mais surtout de nombreux jeunes créateurs venus du monde entier. Cette année, avec *Retour en avant*, le thème est l'histoire, sans nostalgie. « J'ai souhaité qu'on parle de mémoire en montrant des œuvres contemporaines. Aujourd'hui, les artistes veulent venir en Europe, en France depuis les années 80, en Belgique depuis les années 90, en Allemagne aussi. Cette histoire est plus récente. » La question



La Biennale de Lyon est le premier festival de danse au monde, en nombre de compagnies (42 cette année), d'artistes (600), de spectateurs (85 000 sont attendus).

du répertoire ne s'est pas posée puisque les créateurs sont vivants mais une question reste inhérente à la danse : peut-on transmettre des œuvres anciennes ? Le public semble bien réagir puisque les spectacles de Dominique Bagouet affichent déjà complets.

## Le DVD, mémoire des arts vivants

Avec le DVD et la numérisation, il est enfin possible de conserver les pièces, et éventuellement les rejouer. Doit-on alors parler de reconstitution ? « Je parle plus volontiers de récréation. Le corps des danseurs n'est plus le même qu'il y a vingt-cinq ans, aujourd'hui les techniques l'affinent et on ne danse plus avant. »

Guy Darnet parie sur « une vraie rencontre avec le public ». Et pour attiser

## Nouveautés 2008

« Le plus important pour moi, c'est que, pour la première fois, est organisée une véritable tribune de la danse » avoue Guy Darnet. Trois jours de débat avec Culture France où sont accueillis 80 professionnels de 50 pays. Ils vont voir 8 compagnies françaises, Prejlocaj, Marin et de jeunes chorégraphes. Le principe est identique à celui du festival d'Avignon.

Par ailleurs, Arte va consacrer une journée entière à la Biennale le 11 septembre. « Cela me réjouit, dit Guy Darnet. La danse en prime-time, c'est rare ! Et un million de public pour la Biennale, c'est magnifique. »

la curiosité, la Biennale a augmenté cette année la part de ses coproductions la portant à 17 spectacles. Car le directeur de l'événement n'oublie pas que la Biennale est aussi un formidable marché de la danse.

« Il est important que les œuvres séduisent les 380 programmeurs présents afin qu'elles tournent et fassent connaître la danse contemporaine à travers le monde. Par exemple, Martin Gousset, après son passage en 2006 a été invité à Montpellier Danse ».

La danse se porte bien et les centres chorégraphiques évoluent. Aujourd'hui, les spectacles de danse font le plein, « Palais des sports et Zénith emportent des succès considérables ». Des difficultés ? « L'État, partenaire essentiel de la culture en France, n'a plus d'argent ».

VÉRONIQUE GIRAUD

## La danse a son jeune public

La Biennale se déroulant après la rentrée des classes, le lien avec les enfants est facilité. 25 à 30 spectacles s'adressent aux enfants de 4 à 16 ans. Les établissements scolaires de toute la région Rhône-Alpes sont sollicités. Au moins deux groupes issus de très petits villages sont présents. Cette année, ils viennent de l'Ardèche et de l'Ain. La Maison de la danse accueille 25 000 à 30 000 jeunes spectateurs chaque année.



# Les musées dans l'attente

Face aux carences budgétaires de la gestion des musées nationaux et à l'absence d'une vitrine française réunissant l'art d'aujourd'hui, les réponses du gouvernement se font attendre.

## Les journées du patrimoine



Dans toute l'Europe, les Journées du patrimoine permettent au grand public de franchir gratuitement les portes des chefs-

d'œuvre de l'architecture civile ou religieuse qui lui sont habituellement fermées. Créée en 1984 par le Ministère de la culture, la manifestation s'étend au patrimoine industriel et agricole, aux parcs et jardins, au patrimoine littéraire, fluvial, militaire... Sous le thème « Patrimoine et création », la 25<sup>e</sup> édition permettra aux visiteurs de mieux connaître les métiers de la RATP, de découvrir les secrets de la Villa Arson à Nice, labellisée patrimoine de xx<sup>e</sup> siècle, ou encore d'assister à une manifestation originale au Centre National d'Études Spatiales. Les 20 et 21 septembre.

L'art et l'État français, c'est une longue histoire. Le rayonnement de la France s'est fait au xx<sup>e</sup> siècle à travers son art contemporain et a su traverser en beauté les frontières pour s'imposer jusqu'aux États-Unis. Or aujourd'hui, notre pays semble payer ce lourd héritage et s'engluer dans des initiatives peu réussies.

Il en va peut-être ainsi de la question de la gratuité. L'idée, lancée par Nicolas Sarkozy était de démocratiser l'accès au musée en incitant les publics non habitués à les visiter. Pour cela une grande expérimentation sur six mois était entreprise. Mais le ministère en tait les résultats, évitant de tirer des conclusions et des mesures pourtant attendues. Autre exemple, l'idée de combler les besoins budgétaires en ouvrant des antennes de certains musées (en particulier Le Louvre, le plus grand du monde) dans des états moins équipés



Le plus grand musée du monde, Le Louvre, à défaut de budget d'Etat, va vendre son savoir-faire et louer ses œuvres à Abu Dhabi.

mais riches, à qui la France peut vendre cher une expérience et une expertise d'exception. Le Louvre Abu Dhabi, programmé en 2012, devrait rapporter un milliard d'euros. Mais des dents grincent. En 2007, une pétition dénonçant « la marchandisation des collections des musées », objecte la notion de patrimoine culturel national qui, par définition, se doit d'être à la disposition de toute la population.

## Et l'art du XXI<sup>e</sup> ?

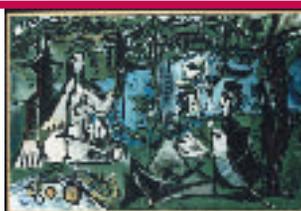
Dernière question en date : pourquoi n'existe-t-il pas de grand musée pour les artistes d'aujourd'hui ? Le centre Pompidou, à travers quelques rares expositions a pu mieux faire connaître des artistes comme Barcelo. Mais, comme l'écrivent Alain Seban et Corinne de St-Cyr présidents respectivement du Centre Pompidou et du Palais de Tokyo dans une tribune du *Monde* du 30 août, sa structure n'est pas conçue pour cela. Il a déjà assez à faire avec l'art du xx<sup>e</sup> siècle. L'absence de lieu adéquat explique peut-être la faible reconnaissance des artistes français du XXI<sup>e</sup> et leur non-invitation aux grandes expositions internationales.

À tout cela, le mystérieux budget 2009 devrait répondre. On attend donc.

VÉRONIQUE GIRAUD

## Picasso et ses aînés, la grande exposition de la rentrée

L'événement artistique de la rentrée est à Paris et a pour objet un face à face des œuvres de Picasso avec les tableaux des maîtres que le génial artiste a repris. Les trois plus grands musées parisiens, Le Louvre, le Grand Palais et Orsay, sont mobilisés pour la réalisation de ce projet exceptionnel. Soixante-quatorze pièces des maîtres historiques, issues des musées français, mais aussi des plus grandes collections françaises et étrangères, publiques et privées, permettent de présenter de la manière la plus démonstrative, un pan de l'œuvre protéiforme du génie de la peinture moderne comme un manifeste de sa propre vision de la représentation. À Orsay, par exemple, le déjeuner sur l'herbe de Manet (ici, photo de la version de 1960) est confronté aux compositions de Picasso que ce tableau a inspiré. À ne pas manquer. Du 8 octobre au 2 février 2009.



© J.-G. BERRIZZI

# L'automne de la télé publique

Après les propos de Nicolas Sarkozy et la réponse vive du président des chaînes publiques, un projet de loi présenté le 24 septembre en conseil des ministres devrait entériner le nouveau statut de France Télévision.

« C'est faux, stupide et profondément injuste » : par ces trois mots, Patrice de Carolis est certainement entré dans l'histoire de la télévision publique. Le PDG de France Télévision a en effet utilisé de tels épithètes pour qualifier les propos de Nicolas Sarkozy. Cela lui a valu le respect et une certaine reconnaissance de courage car, bien que le président de France Télévision soit nommé par le CSA, on sait bien que l'Élysée a pu de tous temps donner un avis qui vaut souvent de l'or.

C'est précisément à propos de nomination que la querelle a rebondi. Elle avait débuté en janvier dernier lorsque le Président de la République avait annoncé, sans même en avoir averti la ministre concernée, son intention de supprimer la publicité sur les antennes de télévision et de radio publiques. Par-delà le débat sur les conséquences d'un tel choix, se posait alors la question du complément de budget (voir POUR n° 128 et 129).

Nicolas Sarkozy, recevant le rapport remis au nom de l'Assemblée par le président du groupe UMP, Jean-François Copé, le Président allait plus loin encore, annonçant son intention de nommer en conseil des ministres le président de France Télévision. Il n'en restait pas là, affirmant tout de go qu'il ne « voyait pas la différence entre la télévision publique et les chaînes privées ».

Faux, stupide et injuste, répondit donc le créateur *Des racines et des ailes*, émission culturelle grand public dont le succès ne s'est jamais démenti.

## Projet de loi fin septembre

Dans l'urgence, puisque dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 la publicité doit cesser sur les chaînes publiques avant 20 heures (la suppression totale n'intervenant que dans un an), la question du budget complémentaire a avancé cet été. Bien que le projet de loi (comprenant le nouveau mode de nomination) ne soit annoncé que pour une présentation au conseil des ministres du 24 septembre, on sait déjà qu'est retenue l'idée d'une



« Faux, stupide et profondément injuste » a réagi Patrick de Carolis, président de France television après que Nicolas Sarkozy a estimé « ne pas voir de différence » entre les chaînes publiques et privées.

taxe de 0,9 % sur le chiffre d'affaires des opérateurs téléphoniques (378 millions d'euros sur les chiffres actuels) et par une autre taxe sur les recettes publicitaires des chaînes privées concurrentes (80 millions attendus), deux taxes auxquelles s'ajoute une rallonge budgétaire déjà accordée de 150 millions d'euros.

Cela ne fait pourtant pas le compte, d'autant qu'aux 450 millions de recettes publicitaires manquantes, s'ajoutent les budgets nécessaires à la création ou à l'achat d'émissions qui

## Des Jeux Olympiques peu rentables

Les Jeux Olympiques ont été un succès d'audience jamais égalé pour les chaînes de télé du monde entier. France Télévision a pu ainsi annoncer 36 millions de téléspectateurs sur l'ensemble des Jeux. Mais un échec financier également. France Télévision s'est battue pour obtenir les droits de retransmission qui lui ont coûté 44 millions d'euros. Auxquels il a fallu ajouter 12 millions de coût de production pour les quelque trois cents personnes envoyées en Chine. Les recettes publicitaires ne s'élèveraient, selon une information du journal *Le Monde* qu'à quelques millions d'euros. Cela n'a pas découragé l'entreprise publique qui vient d'acquiescer les droits pour les J.O. de Londres, en 2012.

comblent le temps d'antenne anciennement occupé par la pub. Les représentants de l'État en sont bien conscients qui, cet été, ont voté un budget de France Télévision en déficit de 100 millions d'euros.

Le projet de loi examiné par l'Assemblée dès le mois d'octobre devrait également comporter la modification du statut de l'entreprise publique qui regrouperait ses 49 sociétés actuelles en une seule.

JACQUES MUCCHIELLI

## 2012, année du tout numérique

Les changements vers lesquels s'oriente la vie de France Télévision s'inscrivent dans un contexte de profonde mutation de l'espace audiovisuel. D'une part, c'est la fin annoncée de la domination des chaînes généralistes hertziennes (voir POUR n° 129) qui ne cessent de perdre des parts de marché publicitaires et de voir leur audimat chuter au profit des chaînes satellitaires et d'internet. Certains spécialistes annoncent même une baisse à 25 % de l'audimat annuel de TF1 dès l'année 2009.

D'autre part, les chaînes hertziennes devront basculer au tout numérique en 2012, ce qui constitue un enjeu redoutable pour France Télévision.



**Laurent Cantet** a obtenu la Palme d'or à Cannes pour son dernier film « entre les murs » qui sort le 24 septembre.

**Pourquoi avoir choisi de faire un film sur l'école?**

J'ai l'impression que, pour beaucoup d'entre nous, ce qui se passe à l'école va décider de ce que nous serons plus tard. On apprend à y devenir des adultes vaguement responsables, à réfléchir à ce que l'on est. J'étais curieux de rentrer dans cet univers en me disant à la fois que c'était une représentation du monde global et l'endroit où se forment les personnalités. L'école intéresse tout le monde. La classe est une boîte noire qui suscite une grande curiosité. Le titre du film « Entre les murs » renvoie à cette image de l'école forteresse: les enfants n'ont pas toujours envie de dire à leurs parents ce qui s'y passe car c'est leur domaine réservé et les profs, qui exercent une profession très exposée, ont tendance à se protéger. Tout le monde pense pouvoir donner son avis sur comment faire cours. C'est un métier qui est facilement jugé. Tout compte fait en dehors de ceux qui y travaillent, on ne sait pas vraiment ce qui se passe dans l'école.

**Il y a déjà de nombreux films sur le thème de l'école!**

Je pense qu'il y a peu de films qui prennent l'enseignement comme sujet. La majorité d'entre eux se limite à faire de l'école un simple décor. Je voulais montrer comment se passe réellement la transmission du savoir. Je souhaitais partir de moments de pédagogie pure, comme l'étude d'un poème, pour aller vers de l'échange. Ce qui est en jeu c'est presque plus l'intelligence que le savoir. Toute la difficulté était de montrer, avec une caméra, comment se construit la réflexion dans une classe en temps réel. C'est d'abord un film sur la transmission mais la diversité de cette classe est fondamentale. L'école n'est pas un sanctuaire même si elle peut être perçue comme une forteresse par ceux qui y vivent. Elle est aussi tra-

## « Filmer la transmission du savoir »



DR

vaillée par tous les problèmes sociaux, les chocs culturels de la société. Cette diversité est riche et problématique à la fois. La classe filmée s'est constituée de manière presque aléatoire. Nous n'avons pas cherché à faire un panel. Nous avons ouvert un atelier au début de l'année scolaire et les élèves les plus motivés sont restés jusqu'à la fin. Cette classe s'est faite quasiment malgré nous, de façon arbitraire.

**Pourquoi avoir choisi la fiction plutôt que le documentaire?**

J'ai l'impression qu'un acteur, professionnel ou pas, peut être plus sincère quand il incarne un personnage que quand il parle de lui-même. L'élève qui s'appelle Esméralda est beaucoup plus elle-même dans son rôle que si je l'avais posée devant une caméra. Je pense aussi que la construction filmique demande une implication, plus intime du spectateur. Il y avait aussi mon envie personnelle d'écrire des histoires et l'idée de glisser de la chronique du quotidien d'une classe à l'individualisation de quelques per-

sonnages qui vont prendre en charge l'histoire. Enfin, il y avait le désir de travailler avec les élèves. Ce film a été l'aboutissement d'une année de contacts très riches: dans les ateliers, les élèves ont travaillé sur la création de leur image et sur des situations comme celles du conseil de classe ou du conseil de discipline.

**Quel accueil reçoit votre film à l'étranger?**

Au festival de Munich, lors d'un débat après la projection, on m'a demandé si j'avais inventé la classe. En Allemagne, l'orientation précoce fait que les classes sont beaucoup moins mixtes qu'en France et les Allemands enviaient la diversité de cette classe qui est à l'image de notre société. Il a déjà été acheté dans plusieurs pays. Cela prouve que nos débats sur l'école ne sont pas franco-français. Le film soulève des questions qui semblent universelles comme celles de la transmission, de la citoyenneté et du rapport à la culture et à la langue. La querelle des Anciens et des Modernes n'est pas hexagonale.

**Pour vous, le cinéma doit être social et engagé?**

Je ne veux pas assigner au cinéma et au cinéaste telle ou telle fonction et mes goûts sont éclectiques. Mais le cinéma qui m'attire le plus est celui qui me parle du monde dans lequel je vis, sans forcément me donner des réponses. Avec la Palme, je vais sûrement être plus sollicité et je suis prêt à prendre certaines positions car j'ai des convictions mais je ne serai jamais à l'aise dans le rôle de porte-parole.

PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLE CONDAT

### LAURENT CANTET

Il obtient le César de la Meilleure Première œuvre en 2001 pour « Ressources humaines ». « Vers le Sud » est ensuite sélectionné pour la 62e Mostra de Venise. Son 5e long-métrage est interprété par François Bégaudeau l'auteur du livre « entre les murs ».

Le site pédagogique du film : [www.zerodeconduite.net/entrelesmurs](http://www.zerodeconduite.net/entrelesmurs)



## Prêt immobilier CME, *c'est bien pensé*

- Une réponse rapide
- Des financements sur mesure, même sans apport
- Sans frais de garantie dans la plupart des cas
- Des assurances spécifiques pour les personnels de l'Education Nationale et assimilés

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

# Pourquoi je suis à la GMF ?

" parce que c'est  
une très bonne  
assurance pour  
ma voiture "



" que leurs tarifs  
sont vraiment  
ajustés "



" qu'ils  
me  
protègent  
même au  
travail "



" que c'est aussi  
l'assurance de  
ma maison, "



et qu'il ya  
des contrats  
adaptés pour  
tous ceux qui  
y vivent !



**GMF, 1<sup>ER</sup> ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.**

Un seul numéro : GMF au 0820 809 809 (0,17€ TTC/mn) ou sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle  
Entreprise régie par le Code des assurances - 45930 Or dans boîtes 9 et ses filiales GMF Assurances et à Sauvignac.

